

ÉCONOMIE POLITIQUE

Faut-il avoir peur de la « dette » ?

Le pays n'en peut plus de l'austérité budgétaire qui ruine méthodiquement nos services publics et notre protection sociale. Il l'a dit dans la rue, l'an dernier encore à propos des retraites. Il l'a dit et répété dans les urnes, aux dernières élections européennes, puis législatives. Pourtant, Emmanuel Macron s'obstine à poursuivre son seul but : imposer le programme du capital et des marchés financiers à un peuple qui n'en veut pas.

Au Nouveau Front populaire, seule force en présence qui propose une autre perspective politique, le patronat et la droite opposent une même obsession : après quatre ans de « quoi qu'il en coûte », pendant lesquels l'argent créé par la BCE a coulé à flots pour empêcher un effondrement de l'économie, la priorité serait de réduire les dépenses. Comme toujours, la réaction agite le spectre de la dette publique et du risque d'une perte de confiance du capital dans les capacités financières de l'État français. Et le gouvernement Attal, pourtant

démissionnaire, a joint le geste à la parole en mettant son successeur, dont Emmanuel Macron a retardé tant qu'il a pu la nomination, devant le fait accompli d'un projet de budget qui intègre de nouvelles coupes dans le financement des services publics !

Il a pu s'appuyer sur un argument apporté par la Commission et les gouvernements européens : la France est de nouveau sous le coup d'une procédure de « déficit excessif » comme elle l'a été entre 2009 et 2018. Dénoncer ce « coup d'État permanent » ne suffit pas. Il faut être capable de déployer des mobilisations populaires ouvrant, avec des propositions institutionnelles concrètes, un chemin économiquement et politiquement viable pour procurer les moyens financiers d'un développement tout à fait inédit des services publics.

Ce dossier apporte des matériaux statistiques, des arguments pour ne pas se laisser intimider par les discours sur « la dette », et des propositions précises dans ce sens.

DOSSIER

Dix idées fausses sur la dette publique

La « dette », source de tous nos maux ? Pas vraiment, et pas comme on le croit. Quelques fausses évidences dont il serait bon de se libérer.

« Un redressement est indispensable pour éviter de compromettre ce qui reste de notre crédit... L'État, en prétendant assumer un ensemble de charges qu'il ne peut couvrir intégralement par l'impôt ou par l'emprunt, vit, comme les particuliers, au-dessus de ses moyens ». Cette admonestation n'émane pas de Bruno Le Maire ou de Christine Lagarde. C'est la célèbre lettre que Wilfrid Baumgartner, gouverneur de la Banque de France, écrivit en 1952 au président du Conseil Edgar Faure. Les hérauts contemporains de l'austérité n'ont rien inventé !

Mais ce petit rappel historique nous remet en mémoire ce fait, trop souvent ignoré, que toute l'histoire économique de la Quatrième République, inaugurée par les fonds avancés au titre du plan Marshall, est l'histoire de l'endettement de l'État, car la reconstruction, la mise en place et l'extension de la Sécurité sociale, l'élargissement des services publics se sont faits à crédit. Toutefois, nous ne sommes plus au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, quand l'essor du capitalisme monopoliste d'État social donnait des facilités pour « avaler la dette » car l'accumulation des profits était assez dynamique pour laisser place à un certain progrès social. Aujourd'hui, ce capitalisme est exténué. Pour maintenir la rentabilité d'un capital démesurément accumulé depuis quatre-vingts ans, il lui faut toujours plus d'aides publiques, et toujours moins d'argent pour les services publics. La croissance est devenue trop molle pour avaler la dette car le coût du capital la tire vers le bas, vers la destruction de la nature et vers la stérilisation des capacités humaines au moment où la révolution informationnelle exigerait, au contraire, de miser à fond sur leur développement.

D'un point de vue idéologique, l'alourdissement de la dette publique est une aubaine pour les milieux financiers et les courants politiques conservateurs. Il leur fournit un épouvantail commode pour justifier l'austérité budgétaire. À l'inverse, les discours d'inspiration « antilibérale » se laissent trop souvent aller à affirmer que l'annulation de la « dette » apporterait automatiquement une solution à la pression des marchés financiers sur les politiques publiques et nous libérerait des politiques d'austérité. Dans les deux cas, la « dette » est présentée comme une malédiction, sans qu'on s'interroge sur sa fonction économique et sur ses modalités de financement.

Pour surmonter le sentiment d'impuissance qui en résulte, il faut commencer par se débarrasser de beaucoup de fausses évidences et d'idées reçues : en voici un échantillon.

1. « La dette est là, il faudra bien la rembourser » : évident... mais faux !

Cela paraît pourtant le bon sens même. « Il y a là un aspect moral essentiel », ajoutait Marine Le Pen. Il se trouve qu'en réalité il n'arrive jamais que l'État réduise son endettement à zéro, et il y a de bonnes raisons à cela.

Chaque année, les administrations publiques dépensent de l'argent pour payer leurs agents, et leurs fournisseurs. Elles perçoivent aussi des recettes, principalement des impôts et des cotisations sociales. Lorsque les dépenses dépassent les recettes, ce qui est le cas en général, la différence, appelée déficit, crée donc un besoin de financement. Par exemple, en 2023, les dépenses de l'État ont dépassé les recettes de 173 milliards d'euros selon les comptes nationaux. En outre, la comptabilité nationale tient compte, non seulement de l'excédent ou du déficit du budget de l'État mais aussi des recettes et des dépenses des autres administrations publiques : collectivités territoriales, Sécurité sociale et différents « organismes divers d'administration centrale » (CEA, musées nationaux, Collège de France, INSERM...). Au total, l'INSEE fait état d'un besoin de financement des administrations publiques qui s'élevait, en 2023, à 154 milliards d'euros.

La dette publique comptabilisée à un instant donné est le cumul des emprunts que les administrations publiques ont dû contracter au fil du temps, diminué des remboursements d'emprunts antérieurs. Il faut aussi garder à l'esprit que les intérêts versés aux créanciers des administrations publiques au titre des emprunts contractés au cours des années précédentes viennent s'ajouter aux dépenses de l'année en cours.

On voit donc que chaque année l'État et les autres administrations publiques remboursent une partie de leur dette et contractent de nouveaux emprunts. On parle de « faire rouler la dette » et c'est la façon tout à fait normale de gérer la dette publique.

C'est pourquoi parler de « rembourser » la dette publique n'a guère de sens, pas plus, d'ailleurs, que de l'« annuler ».

2. « La dette publique, c'est la dette de la France ». Faux

De quoi parle-t-on quand on évoque la « dette » de la France ? Trop souvent, c'est la seule dette publique (celle

de l'État, des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale) qui est désignée ainsi ; mais la dette « privée », celle des entreprises et des particuliers, est tout aussi importante. D'abord parce que son montant est supérieur à celui de la dette publique, en France comme dans plusieurs pays comparables (voir tableau 1).

1. Dette des agents non financiers privés et publics (mars 2024, en % du PIB)

	Dette des agents non financiers privés	Dette des administrations publiques *
États-Unis	147,6	120,2
Japon	169,4	229,4
zone euro	108,5	88,7
dont Allemagne	97,2	63,4
France	136,6	110,7
Italie	96,5	137,7
Espagne	99,9	108,9
Royaume-Uni	127,7	100,4

* Dette au sens de « Maastricht » pour les pays de l'Union européenne, exprimée en valeur nominale.

Source : Banque de France.

Ses effets économiques sont donc au moins aussi grands. D'un côté, les entreprises ne pourraient pas produire et se développer sans emprunter pour acheter des matières premières, des équipements, des bâtiments, et pour embaucher des salariés en vue de la production des biens et services qu'elles vendront ensuite. L'énorme expansion de la création de richesses matérielles qui s'est produite depuis les premiers temps du capitalisme aurait été impossible sans des avances monétaires sans commune mesure avec ce que les civilisations antérieures avaient pu connaître.

Mais si le crédit – source de la mise en circulation de la monnaie – démultiplie la puissance du capital en fait de production de richesses, il multiplie aussi les risques inhérents à ce mode de production piloté par la recherche du taux de profit le plus élevé possible. Cela arrive par exemple dans l'euphorie d'un boom économique, lorsque les entreprises ont emprunté massivement aux banques pour investir et accumuler à l'excès des moyens de production qui, un jour, se révèlent non rentables. Alors les faillites d'entreprises incapables de rembourser ces crédits se multiplient, précipitant l'économie dans une récession.

En outre, dans des circonstances comme celles qu'on vient de décrire, la dette privée peut très vite se transformer en dette publique ! En particulier, si les banques sont mises en difficulté parce que leurs clients, entreprises ou particuliers, sont incapables de rembourser leurs prêts, elles appellent au secours l'État et la banque centrale pour les renflouer et les empêcher de faire faillite. En 2008, c'est ce qui s'est passé en Espagne où la dette publique, jusque-là très modérée, a soudain explosé lorsque l'État a été contraint d'apporter des aides d'urgence à des promoteurs pris à leur

propre piège de la spéculation immobilière, et à leurs banquiers.

3. « Pour réduire la dette, le bon moyen est de réduire les dépenses » : économiquement faux !

En 2023, la dette publique de l'Allemagne s'élevait à 2 623 milliards d'euros, celle de la Grèce à 357 milliards seulement. Que peut-on tirer de cette comparaison ? Rien puisqu'elle n'a de sens que si l'on tient compte de la taille respective de ces deux économies. On s'intéresse donc, dans les débats de politique économique, au rapport de la dette publique au produit intérieur brut, qui est le total de la valeur ajoutée créée par le travail des habitants du pays au cours d'une année.

Il importe donc de souligner que le chiffre important, celui qui justifie des règles et des décisions politiques, ne dépend pas seulement du montant de la dette : il dépend tout autant de l'évolution du PIB, c'est-à-dire de l'activité économique, de la « croissance » si on veut. On peut très bien avoir des situations où la dette publique augmente, mais où le PIB augmente encore plus vite, ce qui diminue le rapport dette/PIB. C'est précisément ce qui s'est passé dans des périodes de grande prospérité économique, par exemple au lendemain de la Deuxième guerre mondiale : cela signifie que l'argent avancé pour le financement des dépenses publiques est efficace en termes de création de richesses, telle, du moins, que la représente la création de valeur ajoutée. À l'inverse, il est piquant de constater qu'en France le rapport dette/PIB commence à augmenter fortement au moment même où sa diminution devient un objectif central de politique économique, avec l'entrée en vigueur du traité de Maastricht (voir graphique 2).

Il est possible de détailler un peu plus précisément les différents facteurs susceptibles d'influencer l'évolution du rapport dette/PIB.

L'un d'eux est l'inflation. La hausse des prix augmente, chaque année, le montant du PIB alors qu'elle ne change pas le montant de la dette contractée les années précédentes. Toutes choses égales par ailleurs, l'inflation tend donc à réduire le rapport dette/PIB, sans que cela soit particulièrement un signe de bonne santé de l'économie.

Si l'on met de côté cet effet, l'évolution de la dette publique, hors conséquences de l'inflation, dépend chaque année de trois facteurs :

- La différence entre les dépenses et les recettes publiques au cours de l'année, hors paiement des intérêts de la dette accumulée au cours des années antérieures ; c'est ce qu'on appelle le déficit primaire des finances publiques ;

- Le taux d'intérêt « réel » (diminué du taux d'inflation) qui détermine le montant des intérêts payés par les administrations publiques à leurs créanciers.

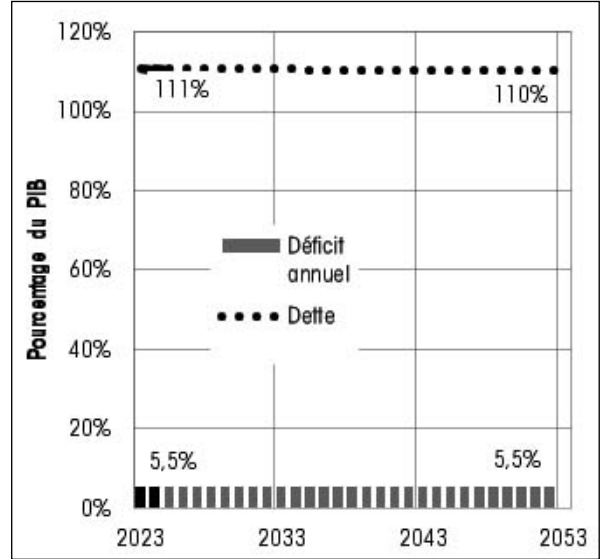
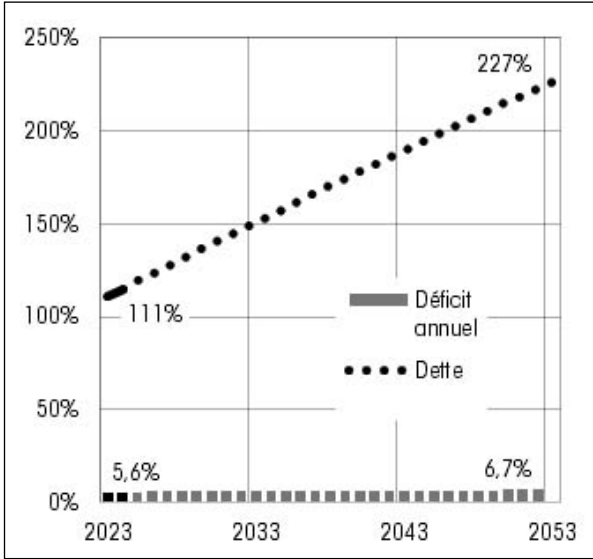
- Le taux de croissance de l'économie, mesuré lui aussi en termes « réels », c'est-à-dire corrigé de la hausse des prix par rapport à l'année précédente.

Une formule comptable¹ reliant ces différentes variables permet de montrer comment le rapport dette/PIB peut évoluer selon différentes hypothèses relatives à leur niveau dans l'avenir.

En prenant l'exemple de l'économie française, la prolongation des tendances actuelles conduit à une augmentation continue du ratio dette/PIB.

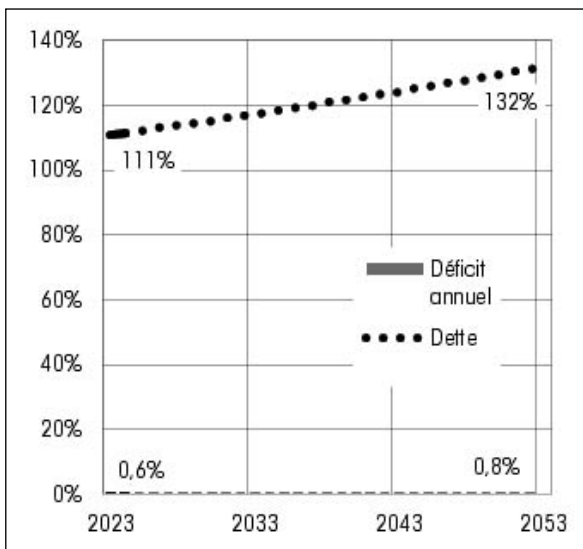
Taux d'intérêt réel : 1 %
Croissance du PIB en volume : 1,4 %

Taux d'intérêt réel : 0 %
Croissance du PIB en volume : 5 %



Une telle vision des choses apporte de l'eau au moulin des défenseurs de l'austérité qui préconisent de réduire les dépenses publiques sous prétexte de sortir du « quoi qu'il en coûte » imposé par la menace d'effondrement de l'économie au moment de la pandémie. Mais revenir à un solde « structurel » de 0,5 %, comme nous l'enjoint le Pacte de stabilité, si le prix à payer est une croissance zéro, ne résoudrait pas le problème, sans parler des conséquences sociales qui en découleraient :

Taux d'intérêt réel : 1 %
Croissance du PIB en volume : 0 %



En revanche, un scénario fondé sur le maintien d'un taux d'intérêt réel nul et sur une croissance annuelle du PIB accélérée à 5 % stabiliserait le rapport dette/PIB sans même qu'il soit besoin de réduire le déficit budgétaire.

Une telle performance peut paraître hors de portée dans les conditions actuelles ; plus exactement, elle n'est concevable que si la « croissance » dont on parle est très différente de celle que les économies capitalistes ont connue dans le passé. Elle repose sur un fonctionnement des entreprises et des services publics beaucoup plus efficace, en création de richesses comme en utilisation des ressources naturelles, que ce qu'impose aujourd'hui la subordination au critère de rentabilité capitaliste de toutes les décisions de production, d'embauches et d'investissements, avec les gaspillages que cette domination entraîne.

Du point de vue des politiques économiques, il faut retenir que l'évolution de la dette publique rapportée au PIB dépend de la comparaison entre le taux de croissance de l'économie et le taux d'intérêt réel supporté par les administrations publiques sur leurs emprunts. Une bonne politique consiste donc à rendre le premier le plus élevé possible (en stimulant à la fois la demande, d'une part et, d'autre part, des gestions d'entreprises donnant la priorité à l'emploi et la formation pour créer les richesses correspondantes – en donnant à ces productions un nouveau caractère, écologique) et à maintenir le second aussi bas que possible grâce à une action appropriée de la banque centrale, du moins pour la part de sa création monétaire qui finance précisément ces dépenses. Cela ne peut être obtenu que par l'exercice effectif de pouvoirs démocratiques, par les citoyens, dans la sélection des projets ainsi financés.

4. « C'est la faute de l'Europe » : non, ne disculpons pas le capital !

Au début, c'est-à-dire à la signature du traité de Maastricht, tout était brutal mais simple. Pour être en état d'adopter l'euro, un pays européen devait respecter une série de critères, dont deux portaient sur les finances publiques :

- le déficit public annuel ne doit pas dépasser 3 % du PIB.
- la dette publique ne doit pas dépasser 60 % du PIB, ou doit être réduite à un rythme approprié si elle est supérieure à ce seuil.

Un troisième était directement lié aux deux précédents : ne pas laisser les taux d'intérêt des titres publics s'écarter de

ceux qu'obtenaient les États les mieux cotés par les marchés – en pratique l'Allemagne et les pays de la zone Mark. Problème, en 1997, sept pays sur onze dépassaient les 60 % de dette publique. On considéra que finalement ce n'était pas si important et qu'il suffisait de se rapprocher de la norme pour être admis dans la zone euro.

Pourtant, dès 1999, l'Allemagne elle-même dépassa la limite. Mais c'était l'Allemagne : on ferma les yeux.

Par la suite, les normes de déficit et de dette publique n'ont cessé d'être dépassées chaque fois que des circonstances économiques défavorables se présentaient. Ainsi, la France s'est déjà trouvée sous le coup de procédures dites de « déficit excessif » pendant près de dix ans, entre 2009 et 2018. Mais c'était la France : il n'y eut jamais de sanction.

Après la grande crise de 2008, l'endettement public de plusieurs pays importants comme l'Italie ou l'Espagne a explosé : non seulement aucune règle ne put être respectée mais la Banque centrale européenne, contrairement à toute sa doctrine antérieure, se mit à acheter des titres publics par milliers de milliards pour faire baisser les taux d'intérêts supportés par les États endettés et empêcher un éclatement de la zone euro.

À chaque sortie de crise, les gouvernements européens ont décidé de renforcer les règles du Pacte de stabilité... pour les violer à nouveau à la crise suivante. Le dernier exemple est la suspension des règles du TSCG (Traité sur la stabilité, la convergence et la gouvernance européennes) décidée sans hésiter par les gouvernements européens sous le choc de la pandémie en 2020, et suivie, cette année, d'une tentative de remise en vigueur, sous une forme perfectionnée du même « Pacte de stabilité et de croissance ».

Au fil du temps, le dispositif est devenu de plus en plus compliqué. Aux règles initiales se sont ajoutées des normes en principe plus sévères mais en réalité plus faciles à contester. Ainsi, les États membres ne sont pas seulement tenus de maintenir leur déficit public en-dessous de 3 % du PIB. Ils doivent, en plus, inscrire dans leur législation nationale l'objectif de maintenir sur moyenne période leur budget proche de l'équilibre ou en excédent. On évalue ainsi un « déficit structurel », ajusté des effets du cycle économique et des mesures temporaires, qui ne doit pas dépasser 0,5 % du PIB pour les pays dont la dette publique dépasse 60 % du PIB, et 1 % pour les autres. Le problème est que la notion de déficit structurel, ou celle de PIB potentiel, dont elle dépend, ne font l'objet d'aucun consensus chez les économistes, et suscitent un grand embarras chez les statisticiens qui sont chargés de les mesurer sans avoir jamais demandé la charge d'une telle responsabilité politique!

Dans le régime entré en vigueur depuis cette année lorsque la suspension du pacte de stabilité décidée en 2020 a pris fin, les règles budgétaires de l'UE ont encore été compliquées. Une fois de plus, elles sont à la fois plus sévères en principe et plus floues en pratique.

– Les États membres peuvent bénéficier de davantage de « flexibilité » pour réaliser des investissements publics, en particulier ceux qui soutiennent la transition écologique et numérique, « tant que ces investissements ne compromettent pas la viabilité budgétaire à moyen terme ».

– Les États membres doivent prendre des mesures pour réduire leur dette publique lorsque celle-ci dépasse 60 % du PIB. Chaque État membre doit définir une trajectoire budgétaire spécifique pour freiner ses dépenses publiques. Les États membres doivent renforcer la coordination de leurs politiques économiques et budgétaires à travers le Semestre européen, un cycle de surveillance économique et budgétaire intégré. Ce processus inclut des re-

commandations spécifiques par pays, un suivi de leur mise en œuvre, et des discussions régulières au niveau de l'UE.

– Élément nouveau : les États disposent de plus de temps, jusqu'à sept ans, pour réaliser cet « ajustement ». Qui peut prévoir ce qui peut se passer en sept ans ?

– Un « mécanisme d'ajustement macroéconomique » repose sur une surveillance par la Commission européenne des « déséquilibres macroéconomiques » susceptibles de déséquilibrer les comptes publics, tels que les bulles immobilières, les déficits de balance des paiements excessifs ou les niveaux de compétitivité dégradés. Des recommandations peuvent être faites aux États membres pour corriger ces déséquilibres.

– La « procédure de déséquilibre excessif » est de nouveau en vigueur : si un déséquilibre excessif est identifié, une procédure spécifique est déclenchée, avec des étapes de surveillance renforcée et des exigences de réforme. Le système de sanctions a été réformé pour le rendre plus dissuasif mais aussi plus graduel. Des amendes peuvent être infligées aux États qui ne respectent pas les règles budgétaires, mais des marges de manœuvre existent pour tenir compte de circonstances exceptionnelles.

Pour le pouvoir macronien, ces règles sont une aubaine : il peut justifier sa politique d'austérité en en rejetant la responsabilité sur « Bruxelles ». Mais derrière ces politiques, comme derrière les normes européennes, il y a une même injonction : satisfaire les exigences du capital.

Lorsque le traité de Maastricht a fait du montant de la dette publique rapportée au PIB, conjointement au déficit rapporté lui aussi au PIB, un « critère de convergence » obligatoire des pays candidats à l'Union économique et monétaire, à partir de 1992, puis un élément du « pacte de stabilité » depuis la création de l'euro en 1999, le but des concepteurs de la monnaie unique européenne était d'apporter sans cesse aux détenteurs de capitaux internationaux la preuve que les politiques économiques menées en Europe ne s'écarteraient jamais d'un soutien actif à la rentabilité de leurs portefeuilles financiers.

Dans les faits, ce sont bien les gouvernements européens, particulièrement allemands et français, qui ont conçu les règles budgétaires européennes... pour s'en réclamer, chaque fois que les intérêts du capital l'exigent, et pour les ignorer chaque fois que les intérêts du capital l'exigent ! On ne s'en émancipera pas par un souverainisme occultant les enjeux de classe. Ainsi, le nouveau Premier ministre travailliste du Royaume-Uni vient d'annoncer un budget 2025 qui « fera mal ». Cette orthodoxie financière punitive ne doit rien aux règles budgétaires européennes, puisque la Grande-Bretagne est sortie de l'UE depuis 2020.

Ce qui est à l'ordre du jour, c'est bien plutôt la conquête d'une souveraineté populaire contre la dictature du capital et de son bras armé, les marchés financiers. Il faut pour cela des batailles concrètes sur l'utilisation de l'argent de l'État, de l'argent des banques et de l'argent des entreprises.

Ces batailles peuvent être victorieuses, pour deux raisons. La principale est qu'il est contraire à toute rationalité de s'accrocher à des règles dont les fondements économiques sont fondamentalement erronés. Elles vont être à nouveau fortement mises à l'épreuve par les turbulences qu'annoncent le retournement de l'emploi aux États-Unis et les menaces de récession en Europe.

La deuxième est que les gouvernements européens en ont une certaine conscience. Ainsi, les aménagements apportés cette année élargissent les marges de manœuvre d'un pays comme la France s'il voulait commencer à s'en dégager : d'une part, l'objectif à moyen terme n'est plus l'équilibre des comptes publics mais un déficit structurel pri-

maire de 1,5 % du PIB. D'autre part, la réduction de la dette peut être étalée sur 4 à 7 ans, avec un objectif de baisse d'un point de PIB par an en moyenne. Enfin, la complexité de ces règles laisse place à des interprétations politiques qui traduiront les rapports de force du moment.

5. « La dette publique augmente inexorablement » : faux. Mais le coût de la dette augmente

En pourcentage du PIB, la dette publique est stable depuis trois ans (graphique 2). Certes, elle a beaucoup crû en 2020 afin de faire face aux dépenses destinées à atténuer les effets du confinement. En 2021, le rebond de l'activité a compensé la hausse de l'endettement et, depuis, l'austérité budgétaire commence à freiner les dépenses malgré une croissance économique très médiocre.

Cela ne veut pas dire que la dette publique ne pose pas de problème. Car si, en proportion du PIB, le montant de la dette, dans la période récente, a cessé d'augmenter, les intérêts payés chaque année par les administrations publiques à leurs créanciers, eux, sont en train de monter en flèche (graphique 3).

Le montant des intérêts avait baissé depuis 2012, du fait des achats massifs de titres publics par les banques centrales destinés précisément à produire cet effet. Les taux d'intérêt étaient même tombés en-dessous de zéro, révélant que les économies contemporaines peuvent tout à fait fonctionner avec des taux négatifs.

Mais depuis 2022, la résurgence de l'inflation a conduit les banques centrales à remonter fortement leurs taux directeurs, poussant à la hausse les taux de marché auxquels les États se financent. On pense que les intérêts payés par les administrations publiques pourraient atteindre le montant sans précédent de 70 milliards d'euros dans les prochaines années.

Nous vivons donc aujourd'hui la réalisation d'une menace qui pèse sur nos économies depuis qu'elles dépendent des évolutions des marchés financiers : du jour au lendemain, les mouvements spéculatifs peuvent rendre hors de prix le financement de l'économie, y compris celui des dépenses publiques.

6. « La dette met l'État dans les mains des banques » : faux. Les marchés financiers, c'est pire que les banques

Le langage courant ne distingue pas clairement les banques des autres composantes du système monétaire et financier. De fait, les banques ne détiennent qu'une faible partie de la dette publique française.

La totalité des emprunts de l'État se font par émission de titres négociables (obligations assimilables du Trésor, bons du trésor négociables) sur le marché financier (voir tableau 1). Ce n'est pas le cas pour les collectivités territoriales. Celles-ci ont majoritairement (pour 76 % du total) recours à des emprunts bancaires mais cette proportion a beaucoup diminué depuis dix ans, tandis que la proportion des emprunts sur le marché financier passait de moins de 4 % en 2011 à près de 24 % en 2023.

Au total, en 2023, 89 % de la dette des administrations publiques prend la forme d'émission de titres. Les détenteurs de ces titres peuvent à tout moment les revendre sur le marché, à un prix qui varie en fonction de l'offre et de la demande. C'est l'un des terrains préférés de la spéculation financière et c'est un moyen de pression permanent sur les gouvernements.

5. Composition de la dette des administrations publiques à fin 2023

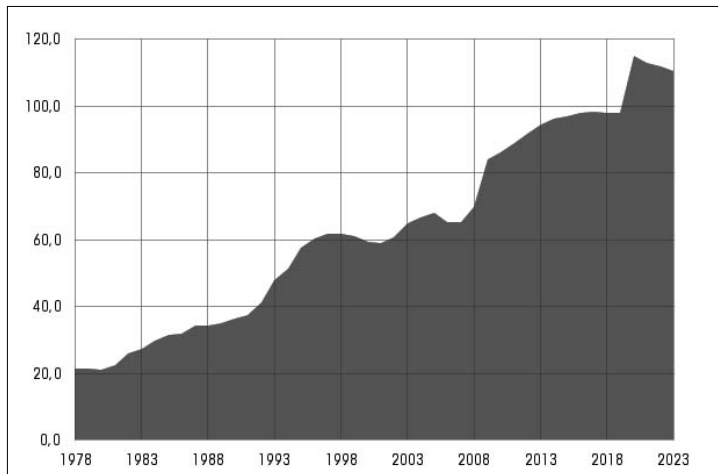
	État	Administrations publiques locales	Ensemble des administrations publiques
Dépôts	1,7%	0,0%	1,4%
Titres de créance	96,2%	23,8%	89,0%
dont Titres à court terme	6,7%	0,4%	6,7%
dont Titres à long terme	89,5%	23,4%	82,2%
Crédits à court-terme	0,0%	0,8%	0,4%
Crédits à long-terme	2,1%	75,3%	9,3%
	100%	100%	100%

Source : INSEE, comptes nationaux.

Mais qui détient ces titres ? Les indications dont on dispose montrent qu'au premier trimestre 2024 les banques françaises ne détenaient que 8,3 % de la dette de l'État, moins que les compagnies d'assurances, et beaucoup moins que les non-résidents, c'est-à-dire les détenteurs de portefeuilles financiers établis hors de France : banques et compagnies d'assurances mais surtout fonds de placement comme BlackRock, fonds de pension, entreprises multinationales soucieuses de rentabiliser le placement de leur trésorerie (graphique 6).

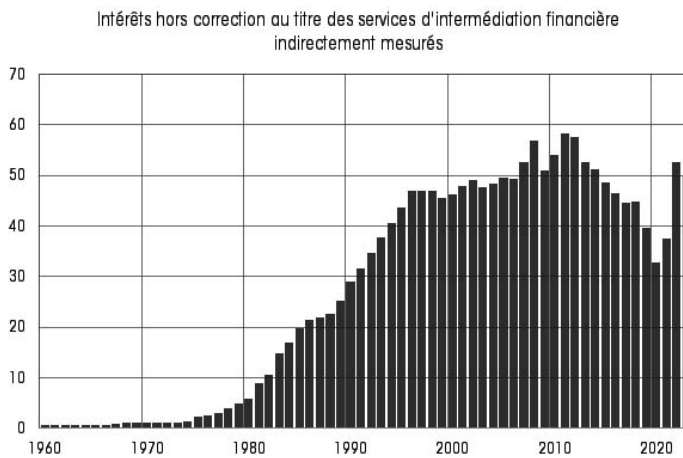


2. Montant de la dette des administrations publiques en pourcentage du PIB



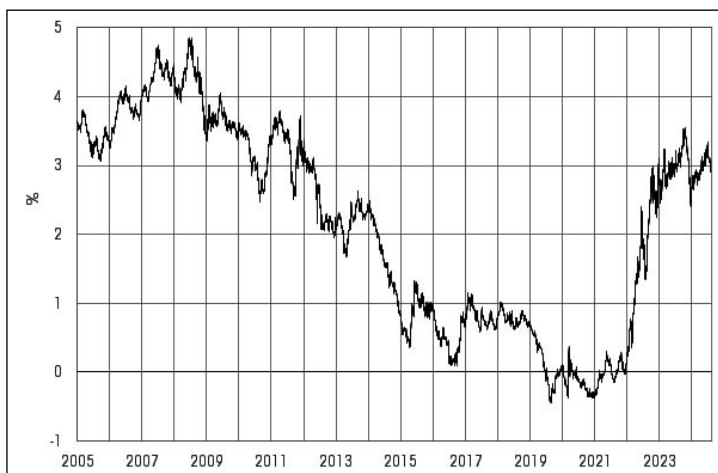
Source : INSEE, comptes nationaux.

3. Intérêts versés par les administrations publiques



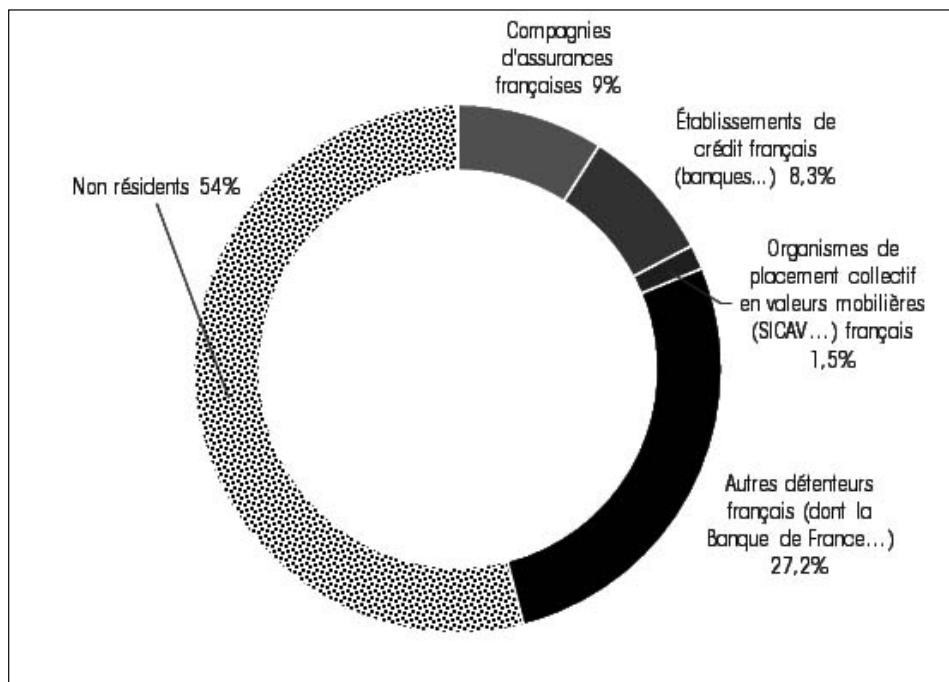
Source : INSEE, comptes nationaux.

4. France : taux de rendement des emprunts d'État à long terme



Source : INSEE, Eurostat.

6. Détention des titres de la dette négociable de l'État par groupe de porteurs au premier trimestre 2024



Source : Banque de France.

Cette dépendance de l'État envers les capitaux internationaux est relativement élevée en comparaison d'autres pays. Elle exprime à la fois la « bonne réputation » de la signature de l'État français, qui offre aux financiers du monde entier un placement relativement sûr dans une mondialisation agitée en permanence d'une grande instabilité ; mais elle expose fortement l'économie du pays à cette instabilité.

L'inconvénient majeur de la dépendance de nos économies à l'émission de titres financiers est qu'elle soumet en permanence les politiques publiques au jugement des marchés. Instantanément, les détenteurs des titres émis par un État peuvent les vendre dès qu'ils pensent avoir des motifs de douter de la rentabilité de ce placement. Cela signifie que l'État emprunteur devra consentir à payer des intérêts plus élevés pour ses prochains emprunts ; or, même un État dont le budget est équilibré est amené à emprunter, ne serait-ce que pour le renouvellement des emprunts antérieurs venant à échéance.

De là l'obsession des gouvernements français pour l'opinion que les marchés se font de la situation du pays et des politiques qui y sont menées. La mesure la plus significative de cette réputation, beaucoup plus que l'opinion des agences de notation, est l'écart (les financiers disent « le *spread* ») entre le taux d'intérêt que l'État français doit payer à ses créanciers détenteurs d'« obligations assimilables du Trésor », et le taux payé par l'État fédéral allemand, dont les obligations sont appelées *Bund* (Fédération, en allemand) dans le jargon financier. Ces titres allemands sont considérés, par les financiers, comme les plus fiables de tout le marché européen, rivalisant d'attractivité, pour les spéculateurs, avec les titres américains, japonais, voire suisses.

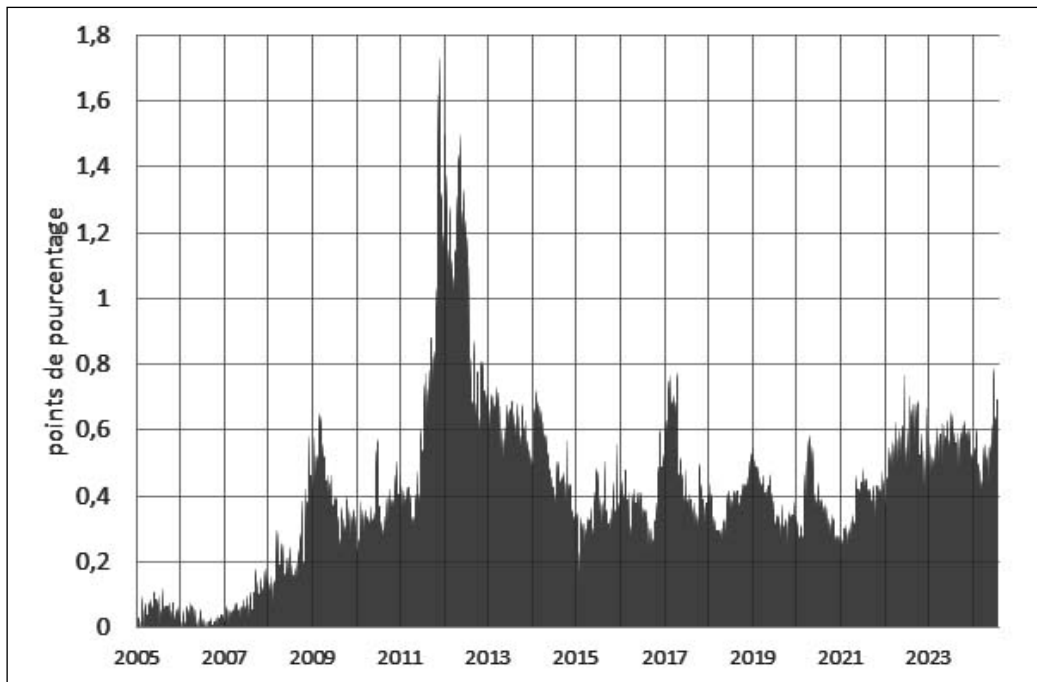
On voit que cet écart était quasi nul – comme c'était le cas pour tous les pays de la zone euro – jusqu'au déclenchement de la grande crise financière de 2007-2008. Depuis 2008, le maintien d'un écart non négligeable témoigne d'un doute modéré, mais permanent des marchés quant à la capacité de la France d'offrir un produit financier aussi attractif que la dette publique allemande. Ainsi, la pointe observée dans les premiers jours d'août 2024 résulte de la crise institutionnelle déclenchée par la dissolution de l'Assemblée nationale. Toutefois, l'écart est encore loin du maximum atteint au paroxysme de la crise de l'euro, en 2012, jusqu'à ce que le président de la BCE alors nouvellement entré en fonctions, Mario Draghi, annonce que la banque centrale ferait « tout ce qu'il faudrait » (*whatever it takes*) pour empêcher un éclatement de la zone euro.

Précisément, le graphique 6 porte la trace de cette intervention de la BCE au secours des marchés : la part élevée des « autres détenteurs » français de la dette publique. Parmi ces autres détenteurs figure en effet, en bonne place, la Banque de France qui a acheté, sur instructions de la BCE, environ 20 % des titres de dette publique circulant sur le marché.

Sans cette intervention massive des banques centrales, on peut penser que non seulement la Grèce, mais l'Italie, l'Irlande, l'Espagne, et pourquoi pas la France, auraient été confrontées, depuis dix ans, à une forte hausse du coût de leur endettement.

Une idée vient alors à l'esprit : pourquoi ce détour par les marchés financiers, alors que les banques centrales pourraient avancer directement les fonds aux collectivités publiques qui en ont besoin ? La seule vraie réponse est qu'en se finançant par émission de titres, les gouvernements eu-

7. Écart entre les rendements des emprunts d'État français et allemands



ropéens se soumettent volontairement aux exigences des détenteurs de capitaux financiers.

Le moyen de faire autrement serait de mobiliser, à la place des marchés financiers, des institutions conçues, non pas pour imposer en toutes circonstances la logique du capital mais pour faire prévaloir des choix démocratiquement élaborés par les populations, selon des critères d'efficacité sociale, écologique et économique. En d'autres termes, de donner une nouvelle mission aux institutions financières publiques comme la Caisse des dépôts et consignations ou la Banque européenne d'investissements. Ou, mieux encore, de construire un fonds de développement économique, social et écologique européen chargé de financer, avec les fonds avancés par la BCE, des projets démocratiquement élaborés, décidés, réalisés et contrôlés de façon décentralisée dans chaque pays de l'Union européenne.

7. « C'est la "loi Giscard" de 1973 qui a interdit à la Banque de France de financer l'État » : faux

Tout est faux dans cette affirmation.

D'abord, l'essentiel du financement des déficits publics ne reposait pas sur la Banque de France. Jusqu'à la libéralisation financière des années 1980, l'État avait plusieurs modalités de financement : l'émission de titres sur le marché financier (comme aujourd'hui mais dans de bien moindres proportions), l'émission de bons du Trésor détenus par les entreprises, les particuliers et, pour une part décisive, par les banques, et une épargne collectée par des institutions financières spécialisées qui constituaient un « circuit du Trésor » : dépôts sur des comptes tenus par le Trésor public, fonds d'épargne centralisés par la Caisse des dépôts, etc. La Banque de France se contentait de faire des avances de trésorerie destinées à couvrir les fluctuations quotidiennes du compte de l'État.

La loi de 1973, qui définit en particulier le statut de la Banque de France, fait certes partie des dispositions d'inspiration néo-libérale qui ont préfiguré la prise de pouvoir par les marchés financiers quelques années plus tard. Mais elle ne met pas fin aux avances de la Banque de France au Trésor. Ces avances atteignaient, à la date de son adoption, 20 milliards de francs dont 10 rémunérés au taux du marché monétaire et 10 assortis d'un taux zéro. Une convention entre la Banque de France et le Trésor fixait les règles d'évolution de ces avances.

C'est seulement en 1994, avec la transposition en droit français du traité de Maastricht, que toute forme de financement de la Banque de France à l'État a été prohibée. C'était l'objet de l'article 104, paragraphe 1, du traité de Maastricht, devenu article 123 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en vigueur aujourd'hui.

Comme on le sait, il y a une exception : la BCE refinance, en leur prêtant sur le marché monétaire, toutes les banques (appelées « institutions financières » dans le droit européen), qu'elles soient publiques ou privées. En vertu de l'article 123, paragraphe 2 du traité, la BCE peut donc prêter à la Caisse des dépôts et consignations, à BPI France (dont la maison mère est une banque) ou à la Banque européenne d'Investissement, institution publique dont le capital est possédé par les États membres de l'Union européenne. Elle pourrait le faire à un fonds de développement des services publics sans qu'il soit besoin de changer les traités, dès lors que ce fonds serait doté du statut d'institution financière.

8. « La dette publique est un fardeau pour les générations futures » : faux

Cette affirmation qui semble conforme au bon sens n'est vraie que si l'argent public est mal utilisé. Si les avances

de fonds dont disposent les administrations publiques servaient efficacement à développer les services que la population attend d'elles, ces avances seraient, au contraire, un puissant moyen d'améliorer la vie de nos concitoyennes et concitoyens. Cette observation a des fondements théoriques profonds.

En économie de marché, avant de produire des richesses, il faut toujours dépenser de l'argent. C'est ce que montre la « formule générale du capital » par laquelle Marx décrit comment une somme d'argent fonctionne comme capital lorsqu'elle sert à acheter des moyens de production matériels et de la force de travail en vue de produire de nouvelles marchandises. Augmentée par le travail dépensé dans le processus de production, la valeur de ces marchandises doit ensuite être réalisée par leur vente. C'est seulement à la fin de ces opérations qu'une partie de cette valeur peut être transformée en profit, susceptible d'être utilisé par le capitaliste dans un nouveau cycle de production destiné à accroître encore le capital dont il dispose sous forme d'argent. Une avance d'argent est ainsi un préalable à l'accumulation de capital.

Mais il en va de même pour une activité qui ne vise pas à l'accumulation de capital mais, par exemple, à la fourniture de services publics à la population. Avant tout exercice de ces services publics, il faut avancer l'argent nécessaire pour former et recruter les agents qui en seront chargés, et pour construire les bâtiments, installer les matériels dont ils se serviront... C'est seulement au bout de plusieurs années que les services rendus à la population deviendront réalité. Qu'il s'agisse de créer un hôpital, de rénover une école, de développer un programme de recherche fondamentale, de construire une ligne de transports en commun, d'installer des capacités de production d'énergie décarbonée, d'affecter des moyens à des fonctions régaliennes telles que la sécurité, la justice, la perception des impôts... dans tous les cas, il s'agit de dépenser de l'argent aujourd'hui pour des effets sociaux, écologiques, culturels qui se feront sentir très durablement dans l'avenir.

Un de ces effets consistera en la création de richesses supplémentaires, à partir desquelles des flux de revenus futurs pourront être distribués. Une partie de ces revenus rentreront alors dans les caisses de l'État et de la Sécurité sociale sous forme de prélèvements fiscaux et sociaux.

L'argent avancé peut avoir diverses origines : réutilisation de profits antérieurement accumulés, émission de titres financiers, crédit bancaire, avances de la banque centrale... Dans ce dernier cas, il n'est même pas nécessaire qu'une clause de remboursement de ces avances soit prévue. En effet, un privilège de la banque centrale consiste en ce que la validité de la monnaie qu'elle met en circulation ne dépend pas de l'équilibre de son bilan mais de la capacité de l'économie à créer les richesses que les billets qu'elle émet, ou les dépôts que créent les crédits bancaires, sont destinés à acheter. C'est pourquoi l'idée d'une mobilisation de la création monétaire de la Banque centrale européenne pour financer le développement des services publics en Europe a fini par recueillir un soutien assez large.

9. « La dette est un problème ? supprimons la dette ! » : faux, le problème à résoudre c'est celui du développement des services publics

Il ressort de ce qui précède que le développement des services publics – et d'abord leur réparation – nécessite des dépenses correspondant à des richesses qui n'existent pas encore. C'est pourquoi des avances de fonds sont né-

cessaires. L'annulation de la dette n'apporte pas de telles avances.

Ajoutons que l'absence de dette publique ne met pas un pays à l'abri des pressions des marchés sur le financement de l'économie. En 2015, ce n'est pas à cause de la dette publique que le FMI, l'Eurogroupe des ministres des Finances de la zone euro et la BCE ont martyrisé le pays, c'est parce que le gouvernement d'alors avait annoncé vouloir sortir de l'austérité. La BCE aurait très bien pu asphyxier les banques, et avec elles toute l'économie, comme elle l'a fait, si l'État grec n'avait pas été endetté.

Ce qui peut être fait, c'est :

1. la poursuite, par les banques centrales, des rachats de titres de la dette publique, et leur conversion en titres non remboursables à taux zéro. Leur coût pour les États emprunteurs serait dès lors ramené à zéro ;

2. mais surtout, les banques centrales doivent financer de nouvelles dépenses, au-delà de celles qui ont pu être financées par les emprunts existants. Le meilleur moyen d'y parvenir serait, à partir des mobilisations sociales, de définir dans chaque pays des projets concrets de développement des services publics, et d'exiger que la BCE consacre l'argent qu'elle crée au financement de ces projets, *via* un fonds de développement économique, social et écologique pour les services publics.

Ce besoin d'avances montre, dans la même perspective, pourquoi le financement du développement des services publics ne peut pas reposer sur la seule réorientation de l'épargne existante, telle que pourrait l'opérer un « circuit du Trésor » reconstitué sur le modèle de ce qui existait sous la IV^e République. La mission première d'un pôle financier public, agissant en commun avec la BCE et les banques centrales nationales, serait de développer une création monétaire nouvelle en la soumettant à des critères d'efficacité économique, sociale et écologique.

10. « Pour un État efficace, il faut faire des économies de personnel et investir dans des infrastructures d'avenir » : faux

Ce précepte, parfois appelé « règle d'or », est complètement déconnecté de la réalité. Embaucher et former des enseignants, des infirmières, des inspecteurs des impôts ou des cheminots engendre certes des dépenses de fonctionnement pour les finances publiques. Mais renforcer les capacités et les talents dont disposent les services publics, c'est un « investissement » à long terme, au moins autant que la construction d'un barrage ou d'un centre culturel !

La première dépense d'avenir, c'est donc d'embaucher d'urgence les centaines de milliers d'agents dont les services publics manquent cruellement aujourd'hui. La deuxième est d'ouvrir à ces nouvelles recrues, et aux agents déjà en fonction qui en éprouveront le besoin, un accès massif à la formation. La troisième est la consolidation du statut des agents chargés des services publics, dans l'optique d'une sécurisation de l'emploi et de la formation pour toutes et tous. C'est à bien des égards la clé de toute action ayant pour but un renouveau des services publics².

Ces critères s'opposent concrètement à ceux qui prévalent dans l'économie contemporaine, y compris dans le secteur public, et qui dérivent toujours des exigences de rentabilité comparativement au rendement d'un placement financier : profit rapporté au capital avancé.

Contrairement à la rentabilité capitaliste, l'efficacité des services publics demande, d'une part, de rendre maximales les ressources consacrées au développement des êtres hu-

mains : accès aux biens indispensables à la satisfaction des besoins vitaux, santé, éducation, formation professionnelle, culture, qualité de l'environnement, de l'habitat, sécurité face aux menaces naturelles, militaires et à l'instabilité économique et financière... D'autre part, pour y parvenir, d'économiser, en contrepartie, sur les dépenses matérielles (énergie, matières premières, bâtiments, machines) et sur les dépenses financières (intérêts, dividendes, affectation de ressources à des placements financiers).

Ils indiquent, du même coup, une autre inspiration pour la gestion des collectivités publiques comme pour celle des entreprises privées : plutôt que de s'escrimer à baisser le coût du travail (au prix d'un affaiblissement de la demande et, potentiellement, d'une moindre qualification de la main-d'œuvre), on concentrerait les moyens financiers sur l'amélioration de l'emploi public en qualité et en quantité (en donnant une place tout à fait nouvelle à la formation professionnelle), ainsi que sur les dépenses de recherche et

de développement³. Les investissements matériels seraient appelés à s'accroître mais seulement dans la mesure où ils contribuent à l'atteinte de ces objectifs.

1.
$${}^1 d_t = \frac{1+r}{1+g} d_{t-1} + s_t$$

où d et s désignent respectivement la dette publique et le déficit public rapportés au PIB, r le taux d'intérêt réel et g le taux de croissance du PIB en volume.

2. Jean-Marc Durand, « Les services publics sont au cœur des défis pour un dépassement de la crise de système », *Économie et politique*, juillet-août 2016, n° 744-745.

3. Paul Boccard, *Intervenir dans les gestions avec de nouveaux critères*, Paris, Messidor/Éditions sociales, 1985.



www.economie-et-politique.org/

Politique budgétaire et dette, quels effets ?

L'épouvantail de la dette est bien utile aux tenants de l'austérité pour intimider toute tentative de mettre en cause le pouvoir des marchés financiers mais il ne répond à aucune rationalité macroéconomique.

La dette ! Ce mot est arrivé avec insistance sur les lèvres de tous les plus hauts responsables politiques du pays depuis le tournant de la rigueur de 1983-1984. Cela correspondait à la période où commençaient à se faire ressentir les premiers et importants effets de la crise de système débutée une quinzaine d'années plus tôt et consacrait, en même temps, une sorte de basculement vers ce qu'on a appelé la financiarisation de l'économie. L'État a été ainsi fortement incité à emprunter sur les marchés financiers. Il fallait donc assurer à ces derniers une double sécurité : la solvabilité de l'État emprunteur et le versement de taux d'intérêts « convenables » pour les emprunts contractés par ce dernier. Et il faut bien en convenir, c'est à partir de ce tournant que les importantes difficultés économiques et politiques que nous connaissons actuellement ont vraiment commencé.

Difficultés que les dirigeants politiques qui se sont succédé depuis n'ont eu de cesse de répercuter sur le contenu de leur politique budgétaire et donc sur les budgets qu'ils avaient à construire. Sachant que la politique budgétaire est un des principaux instruments de la politique économique, disposant de deux outils que sont la modulation des dépenses et la modulation des recettes, on peut aisément anticiper la nature des choix de gestion qui allaient être opérés.

La politique budgétaire consiste en effet à utiliser le budget de l'État pour agir sur la conjoncture. À ce titre, elle comprend l'ensemble des mesures qui ont des conséquences sur les ressources et les dépenses de l'État et qui visent à atteindre certains objectifs politiques. La politique budgétaire est un levier de la politique économique. John Maynard Keynes a d'ailleurs démontré, instruit par la gravité de la crise de 1929, que l'utilisation du budget peut avoir des conséquences tant sur la consommation que sur les investissements, et par conséquent sur le niveau d'activité. En prolongeant quelque peu ce raisonnement, on en déduira aisément l'existence d'un lien fort entre la politique budgétaire et la capacité d'un pays à créer des richesses, c'est-à-dire avec le niveau de sa croissance. D'ailleurs, près de nous, les choix de politique budgétaire adoptés pour gérer la crise Covid ont démontré qu'ils avaient une répercussion sur la croissance, voir les 2,5 % enregistrés en 2022.

Un dangereux cercle vicieux

Mais ce ne fut qu'un court intermède au sein d'une spirale régressive enclenchée de façon systémique. Afin de satisfaire aux exigences des marchés, il faut élaborer des politiques budgétaires – des projets de loi de finances – qui se doivent d'inscrire en priorité la réalisation d'économies sur la dépense publique, notamment sur tout ce qui peut toucher au financement des services publics et

des garanties sociales. Les critères retenus sont ceux qui favorisent le capital, son accumulation et son rendement contre le social et l'écologie, c'est-à-dire contre l'humain et la planète. Comme cela était largement prévisible, de tels choix matérialisés par des coupes incessantes dans la dépense, se sont traduits par un niveau de croissance de plus en plus faible qui a conduit à engendrer du déficit et à creuser la dette. Parce qu'une chose est d'avancer sabre au clair, lors des discussions budgétaires, contre les dépenses publiques. Une autre est de gérer les besoins du pays et des populations, surtout si on ne souhaite pas se faire trop rapidement un harakiri politique. Sur fond généralisé de tarissement des recettes budgétaires, conséquence d'une croissance devenue très insuffisante, s'est développé un cercle vicieux aspirant toujours plus vers le bas les finances publiques et le développement économique. Une situation qui dure depuis bientôt quarante ans et qui, avec les coups de tabac qu'ont été la crise de 2008-2009 puis celle de la Covid, sans parler des cadeaux fiscaux au capital et aux entreprises ainsi que des aides accordées sans contrepartie à ces dernières, nous conduit à un montant de dette publique qui dépasse aujourd'hui les 3 100 milliards d'euros (111 % du PIB) et à un déficit public qui a bien du mal à s'éloigner de la barre des 4 %. À noter, et ce n'est pas le moindre des questions, qu'en réponse à « l'inquiétude » des marchés face à de tels événements et dernièrement face au choc inflationniste dont ils sont eux-mêmes pour une large part à l'origine, les banques centrales dont la BCE n'ont pas hésité à augmenter leur taux directeur, avec pour conséquence d'alourdir le poids de la charge de la dette et donc d'aggraver encore le déficit public.

Ce propos serait très incomplet si nous ne disions pas que tout au long de ces quarante ans écoulés, l'Union européenne est passée par là avec ses traités de Maastricht et de Lisbonne dont l'objectif a été et demeure de graver dans le marbre, en matière de finances publiques, des règles de gestion toutes plus contraignantes les unes que les autres. Ainsi, au sein de l'Union européenne, l'utilisation de la politique budgétaire est contrainte par la fixation d'un niveau maximal autorisé de déficit des administrations publiques à 3 % du produit intérieur brut. S'ajoutent à cela un montant de dette qui ne devrait pas dépasser 60 % du PIB ainsi que l'interdiction pour la BCE de prêter directement aux États. De telles règles sont à l'opposé d'une politique de croissance saine et durable car faisant peser les contraintes sur les dépenses et les investissements utiles au développement humain ainsi qu'à la préservation de l'environnement. C'est le choix d'une politique monétariste tournée vers la recherche de profit maximum en un minimum de temps au

détriment de la création de richesses réelles c'est-à-dire de tout ce qui est utile à l'essor et à l'élévation des potentiels humains, bref, au détriment d'un monde de partage et de paix et au détriment d'une biodiversité permettant une vie harmonieuse entre les espèces et avec leurs milieux.

Le pacte de stabilité et de croissance (PSC) dont ces règles sont issues, bien que revu au cours de cette année 2024 mais sans changement réel de cap, est en vérité un manuel de l'anti-croissance, une croisade contre la vie, c'est-à-dire contre l'émancipation humaine et l'avènement d'une nouvelle civilisation pourtant si nécessaire pour relever les défis de ce XXI^e siècle. Il est à l'opposé de l'objectif qu'il s'assigne, un moyen d'alimentation permanente de la dette, sauf à faire le choix d'éradiquer tout ce qui contribue à une réelle vie humaine (santé, éducation, énergie, eau, culture, transports...) c'est-à-dire toute prise en compte des besoins sociaux. Mais dans ces conditions la contradiction du système capitaliste serait poussée à un point tel qu'il courrait rapidement à sa propre extinction, la plus-value qui est son carburant étant amputée de telle façon qu'elle ne permettrait plus d'accumulation.

Pour l'heure, cette question, qui n'échappe certainement pas aux principaux conseillers et hauts fonctionnaires européens, ne semble pas devoir infléchir leurs choix. Ainsi, le pacte budgétaire renforce la règle d'équilibre structurel, ou règle d'or, du Pacte de stabilité et de croissance. Il stipule que « l'objectif à moyen terme » doit être un *solde structurel* supérieur à -0,5 % du PIB. Supérieur à -1,0 % serait toléré si la dette publique est « sensiblement inférieure » à 60 % du PIB et ne posait pas de problème de soutenabilité. S'y ajoute un mécanisme de correction « déclenché automatiquement » si des « écarts importants », sont constatés avec l'objectif fixé, ce mécanisme comportant l'obligation de mettre en œuvre des mesures pour corriger cet écart sur une période déterminée. Il est ajouté à cette disposition le considérant suivant : « tout en respectant pleinement les prérogatives des parlements nationaux ». Mais c'est plus pour la forme que sur le fond car règle d'or comme mécanisme de correction doivent être inscrits dans le droit national des nations contractantes qui doivent disposer d'organismes indépendants chargés de s'assurer du respect de ces règles... Enfin le pacte budgétaire reprend la règle du Pacte de stabilité et de croissance selon laquelle une dette supérieure à 60 % doit être réduite chaque année d'au moins un vingtième de l'écart entre son montant et 60 % du PIB pour ne pas être en situation de déficit excessif.

S'ajoute le TSCG (traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance) qui vise tout simplement à contraindre les États membres de l'Union européenne, et en priorité ceux de la zone euro, à financer leurs dépenses par leurs recettes et donc à limiter le recours à l'emprunt sauf en ce qui concerne le financement des investissements matériels et immobiliers... Une recommandation reprise dans la LOLF et appliquée quasiment à la lettre en ce qui concerne la gestion financière et budgétaire des collectivités locales. Pour Bruxelles, cela relève du respect d'une discipline budgétaire collective quasi indispensable au bon fonctionnement de l'UE. Ce dispositif a été en son temps exigé par l'Allemagne en échange de sa solidarité financière. Les temps qui ont aujourd'hui bien changé, l'Allemagne étant en récession, entre autres causes, pour s'être imposée un déficit limité à 0,35 %, n'ont pourtant pas concouru à infléchir la rédaction du PSC lors de sa révision. Enfin, le TSCG donne à des comités budgétaires nationaux un rôle de surveillance de la trajectoire d'évolution du solde structurel

des États membres et de déclenchement du mécanisme de correction automatique.

Autre dispositif, le Mécanisme européen de stabilité (MES). Entré en vigueur le 8 octobre 2012, il s'agit d'un organe de coopération intergouvernementale destiné à soutenir financièrement les États européens qui subissent des difficultés financières. Ainsi le MES doit apporter une aide financière aux États dans la zone euro en difficulté et qui ont ratifié le pacte budgétaire. Seuls les États qui ont ratifié le pacte budgétaire européen pourront bénéficier de cette aide. Il s'agit de la possibilité de lever des fonds sur le marché en cas de besoin, avec la garantie du budget communautaire ou du budget des États concernés. Le MES peut aider les pays en difficulté essentiellement de deux façons :

- il peut accorder des prêts aux pays les plus fragiles. Sa capacité de prêts peut s'élever jusqu'à 700 milliards d'euros. Les décisions d'approuver un prêt, le taux d'intérêt de ces prêts et les conditions de remboursement sont prises à l'unanimité des ministres des Finances de la zone euro ;
- il peut émettre des obligations sur les marchés financiers. Ces nouvelles obligations devraient permettre de faire baisser la pression sur les taux d'intérêt subis par les pays en difficulté.

Sortir du carcan monétariste Imposé par le capital mondialisé et financiarisé.

Pas besoin d'être un observateur affûté pour s'apercevoir que l'application de tels dogmes ne peut donner quelque espoir de combattre véritablement la dette et d'avancer vers une issue positive pour les peuples qui ploient sous le poids d'une telle politique qui n'a qu'une obsession pour se pérenniser : sabrer dans les dépenses publiques et sociales, mettre les services publics au pain sec et à l'eau, détruire les droits et garanties sociales et collectives.

Des moyens et une voie existent pour parvenir à inverser une telle situation. Il s'agit de mettre les pieds sur le terrain de l'argent et de sa gestion. Il s'agit de prendre la main sur les pouvoirs qu'ils procurent et représentent. En clair, sur les institutions qui le gèrent. À commencer par la Banque centrale européenne, véritable institution qui certes n'est pas présentée comme telle mais qui dispose d'un pouvoir gigantesque s'agissant de l'argent, de sa création, de son utilisation. Une banque centrale européenne (BCE) qui devrait pouvoir prêter directement aux États au lieu de les obliger à se financer sur les marchés. Une BCE qui doit absolument voir son fonctionnement se démocratiser au lieu d'apparaître comme une nouvelle Bastille imprenable. Une BCE qui doit soutenir les services publics, leur développement et leur rôle de régulateur social et économique. Pour cela, des luttes doivent être engagées. Elles peuvent l'être tout de suite en exigeant, comme l'article 123.2 du traité de Lisbonne le permet d'ailleurs, la création d'un fonds social, écologique et solidaire pour le financement des services publics et de la transition écologique de l'industrie. Cela sous le contrôle du Parlement européen, des parlements nationaux, des salariés et des populations qui disposeraient du pouvoir de le mobiliser à partir de demandes précises et démocratiquement élaborées.

S'agissant de la dette et de sa gestion, ne serait-ce pas plutôt une telle orientation politique, basée sur des avances budgétaires orientées vers le développement d'une activité réelle répondant aux besoins écologiques et sociaux et générant ainsi la création de richesses nouvelles et de la croissance, qui permettrait de la faire durablement reculer ?

Patrick Hallinger,

Coprésident de la Convergence nationale services publics

III. L'alternative services publics

Dans les votes exprimés lors des dernières élections législatives, la question des services publics, des droits et de la démocratie est venue au devant de la scène. Il ne peut cependant pas y avoir de reconquête des services publics sans les budgets correspondants.

La dégradation des services publics en France comme dans tous les pays d'Europe frappe de plein fouet les plus pauvres et les plus vulnérables. Tous les services publics sont touchés, y compris les plus essentiels, comme la santé et l'école. Des luttes de résistance se sont développées ces dernières années. Les services publics sont revenus au premier plan des programmes des partis politiques lors des dernières élections législatives.

Cette dégradation est liée aux politiques libérales engagées sur une longue période et particulièrement depuis les années 1980 en France et en Europe. La régulation par le marché « libre et non faussé » ne fonctionne pas et conduit aujourd'hui à l'aggravation de la crise économique et sociale.

Le rassemblement autour de la thématique services publics participe d'une volonté de reprise en main du devenir de nos sociétés comme de la recherche d'un autre mode de développement. Mais comment concilier services publics, laminage de leur financement et mise en concurrence ?

Le détricotage des services publics L'est arrivé à un seuil critique doublé d'une crise d'efficacité majeure

Pour la santé, et notamment le secteur hospitalier, le temps est loin depuis le début des années 2000, où la France comptait parmi les premières nations en termes de qualité des soins. L'été 2024 est celui des records, celui de la fermeture et des accès restreints aux services d'urgence. La réforme des études médicales va se traduire en outre par la réduction de 1 500 postes d'internes avec des difficultés accrues à venir dans les hôpitaux...

Notre système, y compris la Sécurité sociale, est pris en otage par l'austérité et la libéralisation imposée par Bruxelles. Il se trouve démuné voire dépouillé par une série d'acteurs, les grandes firmes pharmaceutiques, les banques et assurances qui veulent vampiriser le secteur (assurances privées, fonds de pension...). Ce n'est pas un hasard si on trouve parmi les plus grandes fortunes de France des représentants du monde de la santé, ainsi les cofondateurs de Doctolib, le fondateur du groupe Orpéa, des gestionnaires de cliniques et d'EHPAD privés...

À l'école, on assiste au dénigrement de l'école publique (« une école où on ne remplace pas les professeurs absents », stigmatisait l'ancienne ministre de l'Éducation Amélie Oudéa-Castera. L'école publique est mise en concurrence avec l'école privée. Ce serait « le libre choix

des parents » dit le président de la République). Pour les collèges, les études montrent que le privé concentre les élèves les plus favorisés, avec un financement public important, notamment à Paris et dans les grandes villes du pays. Avec l'instauration de classes par niveau et les dernières réformes, l'objectif donné à l'école publique est de moins en moins d'assurer la réussite de tous les élèves. Dans le dernier classement PISA des 38 pays de l'OCDE en 2023, la France est reléguée à la 23^e place.

Le lien est à faire avec les politiques menées, réduction des horaires d'enseignement, fermetures de classe, dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignants...

Les autres services publics d'administration subissent les mêmes politiques avec, par exemple, le non renouvellement de postes de contractuels à la Protection judiciaire de la jeunesse en septembre 2024.

Dans les transports, un des aspects des politiques de mise en concurrence généralisée de la SNCF est la mise en faillite de fret SNCF. Dans plusieurs régions, des actions se mènent contre la mise en concurrence des TER, ainsi en Bourgogne-Franche-Comté, le PCF lance une pétition pour un « nouvel élan du rail dans la région », avec une gestion publique associant les usagers et sans mise en concurrence.

La détérioration du service public dans le domaine de l'énergie se traduit par une explosion des prix qui pèse sur tous les usagers. 12 millions de personnes en France sont en situation de précarité énergétique alors que l'énergie devrait être un droit fondamental pour tous.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, il faut noter l'absence de discussion démocratique sur les choix opérés alors qu'ils engagent notre pays pour les années à venir.

Les coupes brutales portées dans les budgets des services publics et des collectivités locales (15 milliards en 2024) trouvent leur justification dans le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) validé par les parlements nationaux (en France par le 49-3) visant à rentrer dans les clous des critères du traité de Maastricht d'ici 2027 (moins de 3 % de déficit public et moins de 60 % pour le ratio de dette publique sur le PIB).

Il faudrait rembourser notamment la dette Covid dont une large part a été consacrée à soutenir les entreprises privées... alors que rien n'oblige à un remboursement dans un laps de temps aussi réduit. On peut y voir la recherche d'un effet levier dans une optique néolibérale avec la recherche de nouveaux champs de profit dans le domaine des services publics.

Ce plan d'austérité a des impacts sur l'ensemble de l'économie, le logement, le commerce, l'agriculture, etc. Ce qui n'empêche pas l'envolée d'une ampleur inédite des profits boursiers des entreprises mondialisées en France et dans le monde ! Le secteur privé prend progressivement la main, avec le soutien de la puissance publique, on le voit au travers du financement de crèches privées par la Sécurité sociale, la récente intervention de la Caisse des dépôts et consignations en faveur du groupe privé ORPEA, gestionnaire d'EHPAD.

La population n'y trouve pas son compte. Elle subit la dégradation générale des conditions d'accueil dans les principaux services publics. Sur le fond, les droits fondamentaux comme les conditions d'égalité de traitement du citoyen ne sont plus respectés.

Pour les salariés des services publics, le point commun est la dégradation des conditions de travail et du sens même du travail qui devrait être le service de l'intérêt général. Ces éléments avec la faiblesse des rémunérations expliquent largement les difficultés de recrutement dans les services publics.

In fine, ces politiques libérales qui considèrent les services publics comme un coût entravant le marché sont à l'opposé de l'efficacité économique. Elles induisent en outre un risque d'explosion sociale, généralisée et brutale.

Le choix du service public

Dans les votes exprimés par les électeurs lors des dernières élections législatives, la question des services publics, des droits et de la démocratie est venue au-devant de la scène avec le pouvoir d'achat.

Ces votes viennent en prolongement des luttes et mobilisations de ces dernières années, gilets jaunes, réformes des retraites, manifestations pour le climat, contre les accords de libre-échange... La dimension est aussi européenne avec la manifestation de Bruxelles contre l'austérité et pour les services publics du 12 décembre 2023.

Dans chaque moment important de la société, dans les crises comme la crise financière de 2008 ou la crise Covid de 2019, les services publics ont joué un rôle décisif. On peut en dire de même pour les Jeux olympiques avec la mobilisation des services publics dans le domaine de la sécurité, des transports, de la culture...

La Convergence services publics est à l'initiative d'un appel pour un Nouvel élan pour les services publics (<https://www.convergence-sp.fr/wp-content/uploads/2022/08/Lure-2023-Appel-Txt.pdf>) et d'une campagne pour un budget de la Sécurité sociale à la hauteur des besoins.

C'est ce qui nous amène à des propositions pour un plan d'urgence pour l'école, la santé, la Fonction publique et les autres services publics. Nous voulons le remaillage des services publics dans les territoires pour l'accès et l'égalité des droits, pour des services publics de qualité et en proximité.

Au plan national comme européen, des services publics démocratiques peuvent être mis au service d'une politique de développement durable et égalitaire, répondant aux enjeux climatiques, aux besoins humains, et accessibles à la population sans discrimination (par exemple le fret ferroviaire, les transports, l'isolation des logements, les médicaments accessibles à tous, l'alimentation, l'eau...).

Plus largement, les services essentiels comme l'eau, la santé et l'éducation doivent être mis hors du champ de la concurrence et relever des services publics. Les autorités nationales et locales ont des marges de manœuvre, elles peuvent freiner ou endiguer la privatisation des services publics, par exemple pour municipaliser des services pu-

blics : ainsi dans le domaine de l'eau avec la création de régies publiques à Bordeaux, Lyon, Paris, Est Ensemble dans la banlieue parisienne. La gestion publique, c'est placer ces services sous contrôle de collectivités territoriales garantes de la démocratie auprès des citoyens et hors champ de la concurrence.

Il ne peut cependant pas y avoir de reconquête des services publics sans les budgets correspondants.

Face aux impasses auxquelles ont conduit les politiques libérales, on voit fleurir les propositions et parfois des mises en œuvre pour créer des fonds européens pour l'industrie, l'armement... dont l'objectif est surtout d'assurer les financements et les profits des grandes entreprises. En France, l'argent socialisé du livret A dévolu au logement social est même ciblé pour des objectifs de financiarisation et de profit à court terme (l'industrie d'armement).

L'Alternative services publics appelle au contraire une autre logique réorientant les finances publiques au service de l'intérêt général.

Au plan européen, les créations monétaires de la Banque centrale européenne (BCE) pourraient être conditionnées à des critères économiques et sociaux au service de l'emploi, de la relocalisation d'activités et pour l'environnement. Des fonds pourraient être créés pour financer de grands programmes de développement des services publics intégrant la transition écologique et les droits fondamentaux de tous, dans les transports, l'énergie, la santé par exemple.

La même orientation pourrait prévaloir en France, par exemple dans la gestion du budget de la nation, pour les aides aux entreprises (200 milliards annuels) comme dans toutes les institutions financières publiques, la Caisse des dépôts et consignations par exemple.

Nous avons besoin de travailler à la mise en place d'un écosystème public permettant de donner une impulsion nouvelle aux initiatives dans les territoires, visant à défendre et promouvoir des services publics égalitaires et démocratiques.

Cela passe aussi par une pleine reconnaissance des services publics dans la Constitution française et les traités européens.

Le choix du service public, c'est aussi un choix pour un nouveau démocratique en assurant la participation des citoyens aux politiques publiques avec de nouveaux moyens d'intervention reconnus et en renforçant les droits des salariés dans les services publics comme dans les entreprises.

La Convergence services publics place son action dans cette volonté d'œuvrer avec toutes les forces associatives, syndicales, politiques qui veulent agir en faveur des droits humains et des solidarités. Elle a décidé à sa dernière assemblée générale de mettre en place une démarche de printemps et d'assises des services publics en 2025 pour porter ces exigences de services publics dans les territoires, ruraux comme urbains, chaque organisation partageant ces objectifs pouvant en prendre l'initiative.

« Europe et services publics », une première rencontre nationale organisée par la Convergence services publics le 16 décembre 2023. À la tribune d'un premier atelier, Jean-Claude Olivia, président de la coordination Eau-Ile-de-France, Benoît Martin, secrétaire général de la CGT Paris, Simon Arambourou, de l'association Nos services publics, Pablo Sanchez de l'EPSU (branche services publics de la CES) et Claire Bornais, secrétaire nationale de la FSU qui assurait l'animation pour la Convergence.

IV. Keynes : une politique économique de rupture avec les dogmes néoclassiques

Il y a près d'un siècle, John Maynard Keynes avait identifié les effets désastreux des politiques de restriction monétaire et de déflation budgétaire inspirées par les théories néoclassiques, encore dominantes aujourd'hui. Participant à la recherche d'une issue capitaliste à la crise des années 1930, il mettait en cause le dogme de l'équilibre budgétaire et montrait en quoi une stimulation budgétaire de l'économie devait s'accompagner d'une expansion monétaire.

Keynes critique, chez les théoriciens néoclassiques, leur méconnaissance du rôle de la demande globale et leur négation des crises. Ils négligent l'insuffisance de la consommation et de l'investissement ainsi que son effet sur l'emploi. Ils surestiment l'épargne. La critique de Keynes de la politique économique néoclassique le conduit à proposer une tout autre politique économique visant à sortir de la crise des années 1930.

Le rejet des dogmes néoclassiques de politique économique

Refus de la politique d'orthodoxie budgétaire

Keynes critique l'orthodoxie budgétaire de ses maîtres de l'école de Cambridge, tels Marshall, Pigou, représentants de la pensée néoclassique dominante. Celle-ci, loin de résorber le mal de l'économie capitaliste, tend au contraire à le renforcer. Lorsqu'en période de dépression l'État limite ses dépenses pour les ajuster à la réduction des recettes, il restreint la demande globale. À la dépression provoquée par la contraction de la demande privée s'ajoute celle de la demande publique.

Refus de la politique monétaire néoclassique

Celle-ci s'appuyait sur la théorie quantitative de la monnaie tendant à une contraction monétaire en période de dépression, afin d'ajuster les prix. Mais son résultat était de diminuer la dépense globale, faire monter le taux d'intérêt et contrarier le développement de l'investissement. La *Théorie générale* s'oppose aux politiques monétaires de réadapta-

tion : la hausse du taux d'intérêt ralentit le recours au crédit des entreprises, Keynes la considère comme nocive, brisant l'essor, elle se répercute sur les taux d'intérêt à long terme, et engendre la baisse de l'investissement. Les autorités monétaires devraient au contraire favoriser l'expansion et le plein-emploi de la main-d'œuvre. Mais la baisse du taux d'intérêt en période de récession agit trop faiblement pour favoriser la reprise, il faudrait encourager l'incitation à investir par la baisse du taux à long terme, une véritable expansion monétaire pour le développement de l'investissement et la lutte contre le chômage.

Refus de la politique des salaires flexibles

Pigou¹ voyait dans l'insuffisante adaptation des salaires aux variations de la demande réelle de main-d'œuvre la cause du chômage, il préconisait une politique des salaires flexibles (à la baisse). La réduction des salaires prétendait développer le volume de l'emploi et réduire le chômage. Celui-ci serait la conséquence de l'insuffisance des profits, la réduction du salaire nominal était censée provoquer une diminution des coûts de production et donc une hausse des profits, ainsi qu'une augmentation de la production et de l'emploi. Pour Keynes, au contraire, le volume de l'emploi ne dépend pas du taux de salaire, il dépend du volume de l'investissement. Les auteurs néoclassiques font une grave confusion : ils généralisent à l'économie globale des conclusions de l'observation du comportement individuel. Si, pour une seule entreprise, la baisse du salaire nominal à court terme tend à la réduction du coût et à l'augmentation du profit, une réduction générale des salaires dans l'économie nationale entraîne une diminution du pouvoir d'achat des salariés, donc une contraction de la consom-

mation et de la demande globale, puis une diminution de la production et de l'emploi. Keynes écrit : « Les postulats classiques n'admettent pas... le chômage "involontaire" ». (*Théorie Générale*, p. 36). Au surplus, que le chômage caractéristique d'une période de dépression soit dû au refus de la main-d'œuvre d'accepter une baisse des salaires nominaux, c'est une thèse qui n'est pas clairement démontrée par les faits. (*ibid.*, p. 39). La réduction des salaires nominaux ne saurait d'une façon durable accroître l'emploi (*ibid.*, p. 267).

La politique économique keynésienne : la stimulation de la demande effective comme moyen de relance de l'investissement productif, de la production et de l'emploi

La relance de l'investissement privé par la politique monétaire : nécessaire mais non suffisante

La création de monnaie favorise la baisse du taux d'intérêt. L'efficacité marginale du capital des entreprises devient supérieure au taux d'intérêt, ce qui conduit à une augmentation de l'incitation à investir. Avec la politique d'*open market*, les autorités monétaires, en achetant des titres, accroissent les disponibilités monétaires, cela renforce la baisse du taux d'intérêt. Pourtant, la politique monétaire porte des incertitudes liées notamment à l'action sur le taux d'intérêt à court terme, tandis qu'une forte baisse du taux d'intérêt à long terme peut être jugée aléatoire et n'exercer aucun effet sur l'investissement. La baisse du taux ne devient durable que si l'autorité monétaire parvient à convaincre que ce taux sera maintenu. En revanche, un taux d'intérêt trop bas (au-dessous de 2 %) pourrait détourner les prêteurs de placements, ils ne veulent plus se dessaisir de leurs encaisses, la préférence pour la liquidité étant très grande, cela explique l'incertitude de la politique monétaire et peut bloquer l'investissement. La politique monétaire devrait assurer un taux d'intérêt acceptable à la fois pour les détenteurs de fonds et pour les investisseurs, afin de soutenir l'incitation à investir. Cependant, pour Keynes, face à l'incertitude, le rôle du taux d'intérêt devient second. L'investissement privé ne peut être accru par la seule baisse du taux d'intérêt, il faut suppléer sa défaillance par l'investissement public.

Une politique budgétaire décisive pour la stimulation de l'investissement public et la reprise de l'investissement privé

[...] « on ne peut sans inconvénient abandonner à l'initiative privée le soin de régler le flux courant d'investissement » (Keynes, *Théorie générale*, II, 22, notes). Le développement de l'investissement public par l'État constitue pour Keynes la meilleure manière d'assurer le plein-emploi. Il permet de combler la défaillance de l'investissement privé, mais l'État ne doit pas se substituer à l'initiative privée et diriger la totalité de l'investissement. Pourtant, cette politique n'est pas uniquement valable pour les périodes de dépression, l'investissement public devrait jouer en permanence un rôle complémentaire. La politique de l'investissement public est une idée ancienne que Keynes cherche à généraliser de façon nouvelle. Les grands travaux concernaient la construction des Pyramides, des cathédrales, les « ateliers nationaux » de Louis Blanc, les travaux publics lors de la grande dépression, le *New Deal* aux États-Unis. Mais la politique de l'investissement public trouve son dé-

veloppement dans la *Théorie générale*. Les grands travaux n'y sont plus présentés comme une institution de secours social, ni comme un procédé de réduction du chômage par la création d'occasions de travail, mais comme le moyen de provoquer un développement de la production, du revenu et de l'emploi par le mécanisme du multiplicateur d'investissement. L'investissement public est le point central de la politique économique, sa mission est de réaliser en permanence le plein-emploi. La levée de l'exigence de rentabilité financière immédiate contribue à relever les débouchés des entreprises, la demande effective, puis l'incitation à investir, la production et l'emploi. Au final elle accroît la rentabilité du capital du secteur privé. Il faut surveiller et stimuler les composantes de la demande globale : demande privée et publique de biens et de services de consommation, demande privée et publique pour l'investissement, demande extérieure (exportation). Leur insuffisance compromet le niveau de l'emploi, il faut obtenir l'élimination du chômage qui mettrait en cause le système du profit. Il s'agit de compenser l'insuffisance de la demande privée, en combinant l'action sur l'investissement public et sur les dépenses budgétaires. L'investissement public permet une augmentation progressive du pouvoir d'achat, on assiste d'abord à un gonflement des revenus, c'est par vagues successives que se répand la masse du pouvoir d'achat, en lien avec les vagues d'accroissement de la production. Ceci constitue le mécanisme de l'effet multiplicateur. Cependant, Keynes reste réservé sur une simple politique de pouvoir d'achat. Accroissant directement les revenus distribués, elle peut constituer un moyen provisoire et indirect pour relancer la demande effective et ranimer l'incitation à investir. Mais cela pourrait faire apparaître une distorsion entre l'augmentation des revenus et l'augmentation de la production. Il critique les politiques de reflation comme la politique du Front populaire en France en 1936 présentées comme inflationnistes. Il est aussi critique à l'égard de la politique de grands travaux adoptée aux États-Unis pendant le *New Deal*. Pour lui, la politique de l'investissement public n'est pas seulement une politique anticyclique, l'investissement public devra en permanence garantir un haut niveau d'emploi, maintenir la demande globale au volume souhaitable. Il ne s'agit plus de corriger le cycle mais de l'effacer. Quand l'investissement privé diminue, l'État supplée à cette défaillance en investissant. Si l'investissement privé augmente, l'État restreint ses propres investissements. Les fluctuations de l'investissement privé devront donc être compensées par des fluctuations égales et de sens contraire de l'investissement public. Le caractère productif ou improductif des travaux entrepris n'a pas d'importance pour Keynes ; regrettons qu'il se contente de préférer + des travaux inutiles à une allocation entretenant des chômeurs « oisifs ». Certes, les travaux utiles ont un effet multiplicateur plus grand et évitent de créer trop de disparités entre le pouvoir d'achat et la masse des biens et services produits. Cette politique suppose une action coordonnée, avec un rôle nouveau de l'État et l'impulsion, dans les politiques économiques de type keynésien à partir de 1945, de modèles de politique économique et de planification, d'instruments nouveaux tels une comptabilité nationale permettant l'évaluation des éléments de la demande globale, dans le cadre des économies de marché. L'État doit définir les travaux à entreprendre, afin d'absorber la catégorie de main-d'œuvre la plus durement atteinte par le chômage. Il ne doit pas concurrencer l'industrie privée, sa politique de grands travaux ne doit pas entraîner le débouchage d'une catégorie de main-d'œuvre déjà employée, alors qu'une autre catégorie est sous-employée, car la lutte contre le sous-em-

ploi serait entravée ; dans certaines branches, une hausse des salaires serait génératrice de perturbations. La politique de l'investissement public suppose l'élaboration de plans alternatifs permettant d'agir dans certains secteurs. Il faut être attentif au niveau de l'investissement réalisé car, à l'approche du plein-emploi, les tensions inflationnistes s'accroissent, et déterminer le niveau d'investissement permettant d'atteindre le plein-emploi sans le dépasser. Des économistes néokeynésiens² estiment que la politique de l'investissement public ne peut être conduite sans une action puissante de l'État, sans un contrôle sur l'investissement privé et les composantes de la demande globale. Certains craignent au contraire une atteinte au libéralisme économique, mais d'autres considèrent que le mal le plus grave étant le chômage, lié au blocage de l'incitation à investir, préfèrent sacrifier une part du libéralisme économique pour sauvegarder le capitalisme. La politique de l'investissement public nécessite un plan avec un volant stable, pour éviter de gonfler démesurément le volant variable ou de le réduire. Une accélération ou un ralentissement dans la cadence d'exécution du plan d'investissement leur semble plus praticable que l'extension variable du programme de grands travaux. Certains craignent que l'ampleur de l'investissement public montre l'importance du malaise économique, entraînant une perte de confiance qui diminuerait l'efficacité marginale du capital et freinerait l'investissement privé. L'incertitude peut engendrer l'augmentation de la préférence pour la liquidité et la baisse de l'investissement privé. Le recours à l'emprunt pour financer l'investissement public pourrait faire monter le taux d'intérêt, gênant le financement des investissements des entreprises privées. L'investissement public ne doit pas concurrencer l'investissement privé.

Une politique des finances publiques (dépenses publiques et fiscalité) comme élément de la politique de plein-emploi

La fiscalité doit contribuer au développement de la demande effective : fiscalité correctrice, compensant l'excès de la propension à épargner, redistributrice pour accroître les revenus qui favorisent la dépense. Cela exige aussi une politique de dépenses publiques compensatrice afin de contrecarrer l'insuffisance de la demande effective.

La fiscalité correctrice

Dans la conception libérale, la fiscalité doit favoriser la création du capital et l'épargne. L'essentiel des ressources était constitué par l'impôt indirect taxant la consommation et la dépense. Au contraire, chez Keynes, la fiscalité devrait pénaliser l'épargne excessive, la propension à épargner étant d'autant plus grande que le revenu est élevé. Certains keynésiens souhaitent un impôt progressif taxant plus fortement les hauts revenus, favorisant une augmentation de la propension à consommer des classes populaires, l'impôt indirect sur la dépense étant diminué. L'épargne excessive d'entreprise devra être soumise à l'impôt, afin de provoquer l'emploi des réserves financières en investissements productifs. Cependant, certains craignent qu'une trop forte imposition des hauts revenus ou des bénéfices des sociétés encourage la fraude fiscale, la spéculation, les pratiques frauduleuses entre entreprises, la diminution des réserves compromettant l'autofinancement. On bute sur le souci de ne pas gêner les profits et la « libre entreprise ».

La fiscalité redistributrice : le rôle des transferts sociaux

Pour Keynes et les néokeynésiens, la fiscalité correctrice doit être accompagnée d'une fiscalité redistributrice vi-

sant à faciliter le développement de la consommation. Il s'agit d'opérer un transfert des classes riches, épargnantes, aux classes pauvres, dépensières. La redistribution peut se faire par voie monétaire, sous forme de compléments de salaires, d'allocations, de pensions ou dans l'octroi d'aide aux chômeurs, aux plus pauvres. Elle peut se faire aussi par l'accroissement des revenus réels liés au fonctionnement des services publics ou semi-publics qui mettent à la disposition des populations des biens et services gratuits ou à moindre prix. Ceci conduira dans certains pays à la formation et à l'extension de systèmes de sécurité sociale. La dépense publique financée par le prélèvement sur l'épargne oisive se substitue à la dépense individuelle défaillante. La fiscalité redistributrice permet de financer une part des dépenses publiques par l'épargne stérile, on vise le développement de la demande effective et de l'emploi ainsi qu'une répartition plus équitable des richesses. Cependant cette nouvelle politique économique ne doit pas s'effectuer au détriment de l'investissement (privé et public), l'objectif est de garantir son développement qui constitue l'essentiel des politiques keynésiennes, afin de favoriser la production, l'emploi et la disparition des dépressions. Mais les néokeynésiens sont limités dans les politiques budgétaires redistributrices (dépenses publiques et fiscalité) par leur souci de ne pas gêner l'initiative privée et le profit.

Le rôle décisif de l'action compensatrice des dépenses publiques

Malgré le rôle correcteur et redistributeur de la fiscalité et ses effets sur le développement de la consommation, il faut compenser l'insuffisance de l'incitation à investir et de la dépense globale. L'État devra dépenser, décaisser des sommes capables de couvrir la marge entre le niveau de dépense requis pour le plein-emploi et le niveau qui s'établit spontanément. Un **décaissement public compensateur** augmentera quand le niveau spontané fléchira et exigera une politique de grands travaux. Le **financement du décaissement** ne sera pas entièrement couvert par la fiscalité, il s'agit au contraire d'utiliser le déficit budgétaire volontaire comme instrument de relance de l'économie. La stimulation de la demande effective (C + I) à partir de la dépense publique implique de ne pas freiner la reprise par un accroissement des impôts. En outre, la fiscalité ne doit pas absorber toute l'épargne stérile, car ceci faciliterait, selon certains Néo-keynésiens, la fraude et l'évasion fiscale, ou la baisse de l'investissement privé. Keynes propose donc le **financement par l'emprunt en lien avec la création de monnaie par le système bancaire**. Dans le cas d'une dépression temporaire, d'une insuffisance de la dépense globale due à un excès d'épargne, l'État assurera par l'emprunt, la réorientation des fonds dans le circuit, tendant à relever la production. Le décaissement pourra faciliter la consommation (subventions, allocations...) ou, si la dépression est plus forte, financer un programme de grands travaux, une distribution de revenus plus régulière, un effet de dépense plus certain. En cas de dépression chronique, l'emprunt devra servir à financer un investissement public dont l'effet multiplicateur élèvera le niveau du revenu et de l'emploi car, si l'on se contentait d'agir sur la consommation, l'accroissement de l'investissement privé tarderait à se manifester, des anticipations défavorables exerceraient un effet de freinage des investissements privés. L'investissement public devrait permettre des distributions de salaires et tendre à relancer l'activité de branches de production. Quelle **forme devra revêtir l'emprunt**? Dans l'immédiat, celui-ci accroît la dette. Si l'épargne doit s'investir à long terme, il faut faire un emprunt à long terme ; si au contraire la préférence pour

la liquidité est forte, ou si l'investissement privé est prêt à repartir, un emprunt à court terme est préférable. Pour effectuer les remboursements, on aura recours à la création monétaire, et non à la fiscalité qui gênerait la dépense. **La création de monnaie est l'auxiliaire de l'emprunt**, elle permettra de financer le remboursement de la dette et le décaissement compensateur. L'État peut inciter les banques à une politique monétaire dynamique pour stimuler l'activité des entrepreneurs, encourager un amorçage de l'investissement privé par des crédits bancaires à long ou moyen terme, une fois lancé, l'investissement pourrait faire appel à l'épargne privée. L'État pourrait accorder des garanties aux banques, ce qui impliquera l'intervention de la Banque centrale sous forme d'escompte d'effets publics, ou par la création directe de monnaie. Dans le cas où l'augmentation de la production ne suit pas assez rapidement l'augmentation de la quantité de monnaie en circulation, notamment à l'approche du plein-emploi, cela peut engendrer l'inflation, de même lorsque la création de monnaie est mal orientée et ne permet pas d'accroître la masse des biens et des services disponibles ou l'emploi. Le décaissement compensateur financé par l'emprunt et la création de monnaie, pour élargir la consommation privée ou publique et l'investissement privé ou public, reposera sur une politique financière de déficit systématique.

Le déficit systématique (deficit spending) comme politique financière de plein-emploi

Le dogme d'équilibre budgétaire en période de dépression conduit à l'échec, en diminuant les dépenses publiques pour les ajuster à des recettes fiscales moindres. Cela tend à réduire la demande globale et à aggraver la dépression. Il en résulte une diminution des rentrées fiscales et une augmentation du déficit budgétaire subi. Keynes propose une nouvelle politique financière, une politique de compensation et non une politique d'adaptation régressive. Il s'agit de soutenir la production, le revenu et l'emploi à niveau élevé en opposant au déséquilibre économique un déséquilibre financier de sens contraire. Ainsi quand la dépense globale diminue, les dépenses publiques doivent s'accroître et inversement. Quand l'investissement privé décline, l'investissement public doit s'élever. Keynes abandonne le dogme de l'équilibre budgétaire et affirme la nécessité du déficit budgétaire dans le contexte de dépression et de sous-emploi chronique. Cette nouvelle politique permettrait de combattre le chômage cyclique et chronique en stimulant la consommation et l'investissement. Pour relancer efficacement la production et l'emploi, Keynes privilégie l'accroissement voulu du déficit budgétaire à partir de l'extension des dépenses publiques. Ce déficit voulu et non subi est accru par le décaissement compensateur de l'État, avec une redistribution de revenus sous forme d'allocations monétaires, ou de services gratuits, et par un accroissement de l'investissement public, ou de dépenses publiques. **Le financement du déficit** pourrait se faire par l'emprunt, permettant d'absorber et de remettre en circulation l'épargne privée, mais qui peut accroître la dette publique. Aussi, cela serait complété par la création monétaire en période de sous-emploi, contribuant à des investissements productifs. Keynes souligne qu'un déficit

budgétaire voulu prépare des conditions pour la réalisation d'un équilibre budgétaire futur. Le développement de la demande engendre l'accroissement de la production, du revenu, et de l'emploi permettant d'augmenter les rentrées fiscales, qui comblent le déficit. Par ailleurs, le déficit favorisant la relève des mécanismes privés, l'investissement privé, stimulés par des anticipations de commandes plus favorables pourrait prendre la relève de l'investissement public. Pourtant, pour les keynésiens, il n'y a pas correspondance immédiate entre le déficit et l'effet multiplicateur de l'investissement ou de la consommation. La politique de déficit systématique suppose une maîtrise de l'économie par l'État qui doit connaître les quantités globales sur lesquelles il veut agir, contrôler les éléments monétaires afin d'entreprendre une action rapide lorsque le danger de l'inflation commence à se manifester. Certains keynésiens envisageaient, non la possibilité d'une diminution du déficit, lorsque les mécanismes privés auraient repris leur vigueur, mais au contraire, une extension systématique du déficit.

Conclusion

Keynes annonce une nouvelle économie *mixte* combinant mécanismes privés et rôle de l'État, favorisant la demande globale et l'emploi. Cela participe à la régulation du « capitalisme monopoliste d'État », dans la longue phase ascendante du cycle long. Mais Keynes, en rompant avec les néo-classiques sans recourir à certaines avancées classico-marxistes, laisse de nombreux points aveugles. Les économies contemporaines sont confrontées à une crise profonde du système économique. Celle-ci appelle la recherche de nouveaux mécanismes de régulation allant plus loin que la mise en cause par Keynes des exigences de rentabilité pour le financement public de l'investissement. Nous sommes à un tournant : soit la marche vers les privatisations, la nouvelle domination de la rentabilité financière et l'obsession de la réduction du coût du travail ; soit la promotion des salariés, d'autres critères d'efficacité sociale des fonds au lieu des seuls critères de rentabilité financière, des institutions de partage non étatiques allant au-delà de Keynes. Cela nécessite un autre type de production et de répartition des revenus, impliquant des changements fondamentaux.

Notes et Références

1. Pigou, *Theory of Unemployment* (1933). Keynes critique la théorie du chômage « volontaire » de Pigou, cf. *Théorie générale*, p. 276 et suiv. p. 34 et suiv. : « Les postulats de l'économie classique ». Il critique aussi le dogme de l'épargne, *Théorie générale*, ch. XXIV : « Notes finales sur la philosophie sociale à laquelle la théorie générale peut conduire », p. 369, et souhaite « l'euthanasie du rentier ».
2. Il faut distinguer la pensée de Keynes et celle des « keynésiens », plus ou moins proches de Keynes. Cf. Poulon et treize économistes, *Les Écrits de Keynes*, Dunod, 1985 ; voir aussi, Zerbato (dir) *Keynésianisme et sortie de crise*, Dunod, 1987. Les principaux disciples de Keynes vont de Harrod, à Joan Robinson, Kaldor, Sraffa, Tobin. Cf. Beaud et Dostaler, *La Pensée économique depuis Keynes*, Seuil 1993. Certains insistent sur la priorité donnée par Keynes à l'accroissement des dépenses publiques et du déficit budgétaire et non à la réduction des impôts pour la relance. Karl Schiller ministre allemand de l'Économie en 1967 revendiquait sa fidélité à Keynes, cf. C. Mills thèse d'État : *La Politique allemande de direction globale de l'économie 1967-1969, Essai sur les limites et les contradictions d'une politique d'inspiration keynésienne* (1971).

V. Le péril c'est la finance, pas la dette !

Article publié dans *Communistes* le 10 avril 2024.



1. On répète en boucle qu'il faut absolument tailler dans nos dépenses publiques pour rembourser « la » dette publique.

Mais c'est la hausse des taux d'intérêt par la BCE qui vient de mettre à mal les finances publiques, pas la dette. Avec cette hausse des taux jusqu'à 4 %, la charge d'intérêt de la dette s'est accrue d'un coup de 18 milliards d'euros en 2023. Elle est supérieure à 50 milliards d'euros pour 2023 contre 33 milliards d'euros en 2022. C'est autant qu'un second budget de l'enseignement scolaire (écoles + lycées!)... versé aux marchés financiers, c'est-à-dire à BlackRock, BNPParibas, Crédit Agricole Asset management, et avec notre argent.

2. On prétend qu'il faut dépenser moins pour aller mieux. Que la priorité doit être donnée au remboursement de la dette.

Donc on sabre dans les services publics. Mais ils sont déjà à l'os ! Nos hôpitaux sont exsangues, les médecins de ville se raréfient, la santé est de moins en moins bien remboursée. Dans l'éducation, les élèves, les profs et les parents sont révoltés. C'est tout l'avenir de notre pays qui est menacé. C'est comme si on nous disait : « Il faut se couper un bras pour être plus léger ». Or le sang va couler, les plaies sont terribles. Et il va nous manquer un bras et on ne prépare pas l'avenir !

3. Il faut au contraire se développer avec des avances massives, pour « avaler » la dette.

C'est toujours comme cela qu'on a fait. Notamment après 1944-1945, pour financer les « jours heureux », la Sécurité

sociale, la reconstruction de la France, l'expansion des services publics (santé, enseignement, recherche...), et progressivement durant les années 1950, on a « avalé » la dette et on s'est développés.

« Avaler la dette », cela veut dire : diminuer son poids dans le PIB, parce que le PIB augmente et parce que les taux sont à 0 %, et progressivement résorber les déficits. Mais ne pas faire de la résorption des déficits un préalable. Cela reviendrait à se tuer en prétendant qu'on pourra vivre demain ! En réalité, c'est faire le lit du fascisme.

Plutôt que de parler de « dette », qui porte un jugement moral, il faut parler de « avances ». Donc : à quelles conditions (quel coût, notamment) ? Pour faire quoi ?

Le préalable, c'est de développer efficacement l'emploi et la formation, particulièrement dans les services publics. Ce sont des dépenses aujourd'hui, mais pour créer davantage de richesses dans l'avenir, car c'est le travail humain qui crée les richesses d'où sont ensuite tirés des revenus, des cotisations sociales, des impôts, et finalement de l'épargne. C'est pour amorcer cet enchaînement vertueux qu'on a besoin d'avances.

4. Pour cela, il faut :

Dépenser plus (les besoins sont immenses), donc on a besoin d'avances, d'avances pour se développer. Le pôle public bancaire français existant (CDC, la poste) peut les faire. La Banque centrale européenne (BCE) doit les refinancer à 0 %. Mais, au-delà, nous proposons de créer un Fonds européen pour les services publics, alimenté par la création monétaire de la BCE.

– Avances massives à 0 %, par création monétaire, si elles développent l'emploi, les services publics, les investissements des entreprises porteurs d'emploi et d'écologie. C'est possible immédiatement. C'est la priorité.

Dépenser autrement : pour développer les services publics et pour une nouvelle industrialisation.

– En donnant la prééminence à l'emploi et à la formation, pas au capital : prérecrutements dans la santé (hôpital), l'éducation, les transports, etc.

– Réorienter les 200 Mds d'aides publiques aux entreprises : 1. en leur mettant d'autres critères que les critères actuels qui sont de bas salaires (c'est le cas de toutes les exonérations de cotisations sociales, dont l'ex-CICE) ; 2. en mettant de la démocratie, un droit de suivi et d'alerte sur les aides aux entreprises, par les salariés, les citoyens et leurs représentants, pas de la bureaucratie.

Sur cette base, on pourra engager un changement de la fiscalité, pour un impôt plus progressif sur les ménages; faire contribuer le capital et la finance; pour pénaliser, par un taux d'imposition sur les bénéficiaires, modulé à la hausse pour les entreprises qui utilisent leurs bénéfices pour servir des dividendes et spéculer, modulé à la baisse pour celles qui développent suffisamment l'emploi et les salaires, base de développement de la réponse aux besoins de la société et de recettes fiscales étendues, saines et pérennes.

On peut aussi compléter les avances par l'épargne des Français, abondant le Fonds et souscrivant à des titres de dette non négociables sur le marché, en tout cas pour la partie disponible de cette épargne.

5. La droite, l'extrême droite et E. Macron proposent le remède des années 1930!

- En 1935 déflation française contre les services publics (par Pierre Laval, alors socialiste indépendant, qui impose -10 % de dépenses publiques).

- En 1930-1932, déflation allemande (Heinrich Brüning, -10 % sur les salaires des fonctionnaires).

Les deux ont amené la montée des fascistes et, en Allemagne, les fascistes au pouvoir.

Pourtant macroniens, droite et extrême droite font assaut de surenchère pour baisser les dépenses.

Bruno Le Maire, Gabriel Attal et Emmanuel Macron imposent un plan d'austérité de 10 milliards d'euros et veulent durcir l'austérité de 20 milliards d'euros encore en 2025! Tandis que l'ancien dirigeant socialiste Pierre Moscovici réclame 50 milliards d'euros d'austérité! François-Xavier Bellamy et la droite dénoncent « l'excès de dépense publique », tout en faisant mine de pleurer sur l'absence de soignants ou sur le recul de l'école.

Mais aussi Marine Le Pen écrit dans *Les Échos*: « La dette est le principal péril pour notre souveraineté ». Elle y propose de baisser les dépenses, et tout particulièrement de taper sur les étrangers (-16 Mds, prétend-elle); baisser les dépenses sociales et allocations chômage (les salariés menacés n'ont qu'à bien se tenir); ne pas financer les dépenses « de fonctionnement » des services publics par des avances. C'est-à-dire réserver les avances aux seules dépenses en capital (dépenses d'investissement)! Pas d'avances pour des prérecrutements et des embauches à l'école ou à l'hôpital!

Et le très macronien ministre du Budget, Thomas Cazenave, lui répond en insistant à quel point lui et Macron dépenseront moins! Leur logique est folle! Elle nous mène dans le mur. D'autant qu'ils veulent dépenser plus... pour la guerre. François Bayrou prétend se dissocier de cela en disant « ne pas casser la croissance brutalement ». « On a besoin de reconstruire, reconstruire, cela se fait par la croissance »... tout en persistant à dire qu'il faut baisser les dépenses. « Oui, il faut dépenser moins », dit-il! Contradiction totale et tartufferie.

Pour nous le principal péril pour notre souveraineté, c'est la finance! Il faut la faire reculer, s'y attaquer.

6. Un axe commence à se faire jour sur l'idée: « Il faut dépenser plus, ne pas casser la croissance ».

Cet axe s'entend en France, c'est intéressant! De la part d'économistes comme de responsables politiques.

Mais à partir de cette idée, certains (tels Raphaël Glucksmann ou François Bayrou) poussent les feux d'une Europe fédérale dans les mains des marchés financiers en réclamant un emprunt européen... sur les marchés finan-

ciers! C'est un remède empoisonné, aussi nocif que le mal qu'il prétend combattre.

7. Nous proposons de créer un Fonds européen pour les services publics, alimenté par une création monétaire de la BCE à 0 %, pour les dépenses des États / elles vont au développement des services publics et - surtout - de leur emploi.

Ce serait une sorte de nouveau « quoi qu'il en coûte ». Mais d'un tout autre type que celui expérimenté durant la pandémie: il sera efficace car ayant pour critère le développement et pour pilotage la démocratie, la souveraineté populaire, avec des critères précis.

C'est possible dès à présent avec les traités existants (l'article 123.2 autorise le financement direct des États par une institution financière publique... ce serait ce Fonds)! Donc, si les dirigeants actuels ne veulent pas le mettre en place, c'est qu'ils ne veulent pas, et non qu'ils ne pourraient pas! La question est politique!

Nous appelons les usagers du système de soin et les soignants; les usagers des services publics, les parents d'élèves et les jeunes; les citoyennes et citoyens soucieux d'écologie, voulant un développement du Fret ferroviaire; les usagers et acteurs de tous les services publics; les jeunes en quête d'avenir et d'emploi, à l'exiger avec nous! Nous le portons et le porterons dans la campagne des européennes avec Léon Deffontaines et la gauche unie rassemblée sur la liste qu'il conduit.

8. Pourquoi au niveau européen?

- Parce que dans le monde de mastodontes financiers, et face au dollar, c'est l'UE qui a la surface et la force suffisante pour faire ces avances. Nous pouvons mettre nos forces en commun... Mais pour le social! Pas pour le capital. Pour de nouveaux jours heureux, pas pour la guerre.

- Parce que tous les peuples d'Europe et de l'UE souffrent au même titre. Même les Allemands: il manque 100 000 soignants à l'hôpital en Allemagne et 14 000 enseignants, expliquent nos camarades et amis de Die Linke. Les Grecs, les Français, les Irlandais, les Italiens... ne sont plus seuls!

9. C'est pourquoi nous portons cette proposition en commun avec le PGE (parti de la gauche européenne).

Avec nos camarades allemands (Die Linke), espagnols (PCE-Izquierda Unida), autrichiens du PCA, italiens de Rifondazione Comunista, irlandais du Sinn Féin, grecs de Syriza et de Nouvelle gauche, hongrois du Parti du travail, tchèques de Levitse, etc.

Nous nous battons pour cela au Parlement européen. Nous pouvons obtenir des majorités - en commençant par la santé ou par le fret ferroviaire - pour sortir ainsi du piège mortel de la déflation et de la souffrance sociale sans fin! Nous sommes ouverts à toutes celles et tous ceux qui veulent aller avec nous dans ce sens. Nous ne mettons pas d'exclusive (on l'a vu sur le CETA au Sénat), au contraire: qui veut venir soutenir et porter cette proposition?

Ni suivre les marchés et les dogmes dominants en faisant des aménagements mineurs et courir vers le fédéralisme, comme les sociaux-libéraux,

Ni annoncer qu'on va renverser la table ou alimenter le souverainisme, mettre les traités comme préalable à tout changement substantiel... et finalement ne rien changer.

Telle est notre conception politique pour réorienter profondément l'Union européenne qui, sinon, entraîne tous les peuples de l'UE dans le mur!

VI. Non à l'austérité ! Créer un Fonds européen de développement des services publics

Nos concitoyennes et nos concitoyens ne supportent plus l'état dans lequel l'austérité budgétaire, les suppressions d'emplois, les assauts contre les statuts des personnels ont plongé l'hôpital, l'école, tous les services publics. Les réparer est la clé d'une réponse à la crise politique et à la menace de l'extrême droite. Bien plus, il y a urgence à faire des services publics le moteur d'une transformation profonde de la société, répondant aux exigences sociales, économiques, écologiques, féministes, démocratiques, internationalistes de notre temps.

Mais avec quel argent ? Comment financez-vous votre programme, nous objecte-t-on. Avec de nouveaux impôts ? En alourdissant la dette ?

Il y a un autre moyen. Les institutions financières publiques, comme la Caisse des dépôts et consignations, peuvent avancer les fonds nécessaires en les empruntant à la Banque centrale européenne. Les traités européens actuels le permettent. Ce sera la préfiguration d'un fonds de développement économique, social et écologique européen pour les services publics.

Cet argent servira en priorité à relancer l'emploi et la formation, en incitant les entreprises à embaucher et à créer des richesses. C'est avec ces richesses qu'on pourra alors financer à la fois la hausse des salaires et le développement des services publics.

Bref, une politique de gauche qui ne se contente pas de redistribuer les richesses existantes, mais qui commence à

mettre l'économie au service du développement de tous les êtres humains.

Cette solution vient à l'ordre du jour des débats entre économistes (voir le dossier « Les moyens de répondre aux attentes » publié dans notre numéro 838-839). Elle fait aussi l'objet d'initiatives visant à une mobilisation populaire. La dernière en date, et l'une des plus significatives, est l'appel lancé en mai dernier, à l'issue d'une réunion publique qui s'est tenue à Antraigues sur Volane, dans l'Ardèche, en présence de Frédéric Boccara, candidat aux élections européennes.

Depuis son lancement, cet appel a recueilli plus de 4 000 soutiens. On peut s'y associer à l'adresse suivante : https://www.change.org/p/appel-d-antraigues-les-milliards-de-la-bce-pour-l-h%C3%B4pital-et-les-services-publics?source_location=search.



Les milliards de la BCE pour l'hôpital et les services publics pas pour le capital et la guerre

Réunis à Antraigues sur Volane, ville symbole de la France belle, rebelle et internationaliste, nous lançons cet appel qui s'adresse à toute la France.

Les urgences hospitalières fermées le soir dans notre département, un manque chronique de soins adaptés en psychiatrie, des déserts médicaux qui s'étendent. Ça suffit! L'Ardèche est aussi un des rares départements à ne pas avoir de transport ferroviaire de voyageurs, les fermetures de classes et le manque d'enseignants sont chroniques. Nous savons bien que le problème est général et touche l'ensemble des services publics, dans tout le pays et même toute l'UE. C'est pourquoi nous lançons cet appel à l'ensemble de nos concitoyens à l'occasion des élections européennes, mais aussi au-delà pour faire bouger le rapport de forces. Car on peut beaucoup en mettant en commun les forces des peuples d'Europe pour le progrès social.

Nos services publics partout sont exsangues. Un tournant d'austérité renforcée a été pris par la Banque centrale européenne (BCE) dès 2022, il est conforté par le Pacte budgétaire européen adopté par les gouvernements des différents pays de l'UE (via leurs ministres des Finances). Le gouvernement français, comme tous ceux de l'Union européenne, s'est empressé de le mettre en œuvre (deux fois 10 Md€ de restrictions en 2024 et 20 Md€ annoncés pour 2025). C'est inadmissible. Il affaiblit nos services publics encore plus. Il démultiplie les souffrances, enfonce nos concitoyens et nos pays dans les difficultés. Il empêche de relever les défis écologiques, sociaux et humains auxquels nous devons faire face. C'est cela qui renforce les tensions sociales, la désespérance et donne du grain à moudre à l'extrême droite, à la désignation de boucs émissaires et au racisme.

Pour l'hôpital, l'éducation, les transports ferroviaires (fret et voyageurs), la recherche, l'écologie et bien d'autres, il faut des milliards d'euros. Ils doivent être mis en priorité dans la formation, la création d'emploi, les salaires et non dans la finance, le capital et les armes. Ceci dans tous les pays de l'Europe, à l'encontre de tous les nationalismes et égoïsmes.

Notre gouvernement doit abandonner ses projets d'austérité et s'engager vers un développement massif et ambitieux des services publics.

La BCE peut et doit avancer les milliards nécessaires au plus vite. C'est nécessaire et efficace. Il faut une toute autre utilisation de l'argent de la BCE. C'est l'argent commun, créé par une institution publique. Une véritable Union européenne, solidaire, doit ainsi mettre en commun de façon démocratique les forces des différents pays pour le progrès social et non pour l'austérité.

1 - Nous demandons **des embauches et formations massives** pour développer les services publics (dont, en France, 100 000 soignants à l'hôpital, 20 000 formations de médecins par an, 90 000 enseignants, mais aussi dans les collectivités, à la SNCF, dans les transports publics, dans le service public de l'environnement...).

2 - Nous demandons tout particulièrement, **des « pré-recrutements » pour la santé, l'éducation et le transport ferroviaire de fret** et de voyageurs, c'est-à-dire l'ouverture de places de formation dans ces filières, avec une rémunération pour les étudiant.e.s, un engagement d'embauche par le service public et un engagement, par l'étudiant.e, de travailler dans le secteur public, pour un temps déterminé, avec reconnaissance de la formation jusque dans le salaire.

3 - **Un accès de tous les personnels des services publics à une formation** et l'ouverture d'un chantier de transformation de celles-ci.

4 - Pour financer cela, nous demandons la **création d'un Fonds européen de développement solidaire des services publics, financé par la création monétaire de la BCE** (l'article 123-2 du Traité sur le fonctionnement de l'UE le permet), **finançant à 0 % les États de toute l'Union européenne**, s'ils développent l'emploi et la formation dans leurs services publics, sous contrôle démocratique des représentants des salariés et des usagers, des élus nationaux et européens.

5 - Nous nous adresserons à toutes les forces progressistes, associatives, syndicales pour élargir cet appel dans toute l'Union européenne.

Appel Initié lors de la réunion publique d'Antraigues par :

APPY-COURTOIS Christine, Retraitée, Ayzac ; AUVITY Anne, retraitée, Antraigues sur Volane ; AYMARD Laurence, employée de banque, retraitée Antraigues sur Volane ; BELGHIT Catherine Infirmière Hospitalière, retraitée, Sanilhac ; BELGHIT Patrick, Responsable Associatif Sanilhac ; BELTRAMIN Elisabeth, Infirmière Hospitalière retraitée, Juvinas ; BELTRAMIN Mario, Retraité, Juvinas ; BOCCARA Frédéric, Économiste, Membre honoraire du CESE, candidat aux élections européennes sur la liste PCF-Gauche unie pour le monde du travail, membre CEN du PCF ; GARDANT Jean-Jacques enseignant retraité Secrétaire section PCF Aubenas ; JOUANNY Elisabeth Retraitée Antraigues sur Volane 07530 ; KRIEF Claudie, infirmière hospitalière, retraitée, Vals les Bains 07600 ; KRIEF Jean-Paul, Employé de banque, Ex secrétaire national CGT Groupe Caisse d'Épargne, retraité, Vals les Bains 07600 ; M. BOMBA Danielle Retraitée Chomerac 07210 ; MUSSOT Aurore, A E S H (assistante d'élève en situation de handicap), Vesseaux 07200 ; SOARES Mathieu, Salarié association environnement, Secrétaire Départemental PCF Ardèche Jaujac 07380 ; TOMADA Claire Adjointe Maire Vallées- Antraigues- Asperjoc Antraigues sur Volane ; TOMADA Gilbert retraité Antraigues sur Volane 07.